INFOS'CHASSE 67

LE MAGAZINE DES CHASSEURS DU BAS-RHIN OCTOBRE 2019 · N°82

Les tableaux de chasse 2018-2019

Pages 4 à 6

AG des GGC

Pages 12 à 17

EN SUPPLÉMENT

SDGC 2019-2025

PARTIE RÉGLEMENTAIRE

FÉDÉRATION DES CHASSEURS DU BAS-RHIN

Votre prochaine voiture neuve... beaucoup... MOINS CHÈRE

L'achat d'un véhicule représente une part importante du budget des ménages et des entreprises, le réduire sans compromettre la qualité du produit et des services afférents, est la solution proposée par la société Klein Inter Autos (K.I.A.).

À votre service depuis 29 ans et bien avant l'avènement de la monnaie unique, Christophe Klein a compris quels sont les bons côtés de l'Europe et en a fait profiter ses clients. Chaque pays membre de l'Union européenne applique un taux de TVA variable, ce à quoi s'ajoutent des offres commerciales spécifiques à chaque constructeur. Le résultat est une différence de prix pouvant atteindre de 10 à 35%, par rapport à la France. Basée à Erstein, K.I.A. importe des voitures neuves d'Espagne, d'Autriche ou d'autres pays membres de l'U.E. et les livre clefs en mains à l'endroit de votre choix, en s'occupant de toutes les démarches administratives. Selon C. Klein «le client choisit sa voiture, la couleur et les éventuelles options, nous nous occupons du reste, c'est simple comme bonjour». De plus, les délais de livraison ne sont pas plus longs qu'en France, K.I.A. affrétant une flotte de camions sillonant l'Europe en permanence. La garantie et le S.A.V. sont assurés par le réseau de concessionnaires dans toute l'Europe, au même titre que pour les véhicules achetés en France, c'est à dire au minimum 2 ans.

Pour les entreprises, K.I.A. propose non seulement des véhicules de type fourgons mais aussi la transformation de la plupart des modèles en véhicules utilitaires à TVA récupérable, moyennant un forfait de 500 Euros HT. Avantage: ces véhicules VU sont re-transformables en version VP après amortissement.

Christophe Klein, chasseur passionné avec 28 permis à son actif

Avec une moyenne de 300 clients par an,
Klein Inter Autos
a fait la preuve de son sérieux, à vous de faire des économies sur votre prochaine voiture!

KLEIN INTER AUTOS
5 rue Ste Anne - 67150 Erstein
Tél. 03 88 98 80 11
www.kleininterautos.com
kleininterautos@9business.fr

FRANKONIA

votre partenaire privilégié pour votre saison de chasse

~~39,95~~ € 14,95
Économisez € 25,-

FRANKONIA Set de battue: Couteau, bonnet et écharpe polaire
Avec cet ensemble pratique, pour elle et lui, vous êtes équipés efficacement pour la chasse.
No. 2004432 ~~39,95~~ **14,95 €**

- fixation facile
- boitier résistant aux intenpéries
- fonction jour et nuit
- livré avec câble USB et systèmes de fixations

Piège photo compact Full HD 16 MP
Piège photo compact Full HD 16 MP avec LED noir 940nm invisibles, capteur 16 méga pixels (12 MP, 8 MP, 5 MP, 3 MP, 1 MP réglable) et écran couleur TFT 1,77". Facile à fixer sur un arbre ou un poteau. Images et vidéos 24 heures sur 24, grâce à un détecteur de mouvements PIR. De jour en couleur et de nuit en noir et blanc, grâce au flash par 2 LEDs noires haute puissance (portée du flash env. 20 m), complètement invisible pour le gibier. Stockage sur carte micro SD non incluse.
Nr. 2005253 ~~89,95~~ **64,95 €**

~~89,95~~ € 64,95*
Économisez € 25,-

Blaser
AU MEILLEUR PRIX DU MARCHÉ
Votre blaser sur mesure au meilleur prix, contactez nous pour votre devis personnalisé.

VENTE PAR CORRESPONDANCE:
Téléphone 03 89 83 25 50
Téléfax 03 89 83 25 59

mail@frankonia.fr
frankonia.fr

VENTE DANS NOS MAGASINS FRANKONIA:
18, rue du Château,
68190 Ensisheim
Téléphone 03 89 81 02 08

4, rue Transversale C
67550 Vendenheim
Téléphone 03 90 20 34 50

INFOS'CHASSE67

LE MAGAZINE
DES CHASSEURS
DU BAS-RHIN

OCTOBRE 2019 · N°82

Le mot du Président

Chers membres,

Dans le dernier n° d'IC 67, nous nous étions largement étendus sur les nouvelles dispositions du SDGC 2019-2025, et plus particulièrement sur celles liées à la pratique de l'agrainage. Or, lors de la réunion d'information du 28 août *(voir article en page 20)*, de nouvelles questions sont apparues, notamment en ce qui concerne la convention d'agrainage et la définition de «*propriétaires*» et les jours où l'agrainage de dissuasion est autorisé. Voici les derniers éléments de réponse.

En ce qui concerne **la convention d'agrainage**, celle-ci nous a été imposée dans le Schéma par le PRFB (Plan Régional Forêt Bois) avec lequel le schéma doit être compatible. Cette convention d'agrainage exige la signature du propriétaire.

Comme dans les éditions précédentes, le schéma 2019 dans son article R.6.1.1. f., interdit de construire, sans l'accord des propriétaires, des installations fixes, telles que miradors, échelles, agrainoirs. La convention agrainage ajoute l'accord écrit du propriétaire. L'écrit nous semble intéressant à titre de preuve en cas de conflit.

Il eut été plus simple que le maire puisse signer pour les petits propriétaires fonciers. Selon le droit local, la commune loue le droit de chasse pour le compte des propriétaires privés. Par contre la commune n'a pas mandat pour autoriser l'agrainage ou l'installation d'un mirador sur une parcelle privée.

Le schéma n'étant opposable qu'au chasseur, celui-ci ne peut pas réglementer et encore moins transférer le droit du propriétaire au maire de la commune. Transférer une telle prérogative au maire s'opposerait au droit de propriété qui est un droit naturel dans notre Constitution et qui figure dans la déclaration des Droits de l'homme et du citoyen de 1789. Le droit de la propriété est ensuite défini par le code civil français comme : «*le droit de jouir et de disposer des choses de la manière la plus absolue pourvu qu'on n'en fasse pas un usage prohibé par la loi ou les règlements*».

Les peuplements dégradables ont disparu du SDGC, toutefois, le bon sens commande de ne pas demander l'agrainage dans les régénérations dont la hauteur est inférieure à 1,60 m (pour le chevreuil) ou 1,80 m (pour le cerf).

Si le schéma autorise l'agrainage de dissuasion deux fois par semaine du 1er août au 31 octobre, certains forestiers demandent au locataire de définir à l'avance les 2 jours de la semaine.

La lecture du schéma n'est pas équivoque et le libre choix des deux jours de la semaine appartient donc au chasseur sans qu'il ait à consulter quiconque. Il est donc hors de question de définir à l'avance quels seront ces deux jours, ce qui n'a d'ailleurs aucun sens si l'on se rappelle que c'est la protection des cultures par le maintien des sangliers en forêt qui est recherchée. Il n'y a donc pas lieu d'interpréter le schéma. Accepter la demande de certains forestiers, reviendrait à modifier le schéma, ce qui n'est ni dans notre pouvoir ni dans celui des forestiers.

Le schéma, tout le schéma, rien que le schéma, mais pas plus que le schéma.

.

Gérard Lang, *Président de la FDC 67*

Alexandre Derrez
Directeur

Alexandra Barthel-Dick
Rédactrice en Chef IC 67,
Formations et Communication
03 88 79 83 81

Valérie Villard
Assistante de Direction,
Régisseur, Validations permis,
Réservations Cyné'Tir et Tunnel de tir
03 88 79 83 80

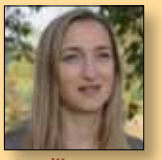

Camille Ferrer
Comptable

Amandine Abi Kenaan
Secrétaire administrative,
Accueil, Standard, Secrétariat général
03 88 79 12 77

Nicolas Braconnier
Technicien chef, Formations, FARB,
Aménagements, Dossiers techniques
06 80 74 71 61

Romain Weinum
Technicien, Formations,
Animateur Mobil'Faune, Herrenwald,
SAGIR, Expo Trophées, Petits Gibiers
06 86 80 24 85

Emmanuel Schnitzler
Technicien Grande Faune et Prédateurs,
Gestion des Plans de chasse
06 80 74 70 39

Fédération des Chasseurs du Bas-Rhin

Espace Chasse et Nature • Chemin de Strasbourg • 67170 Geudertheim • Tél. 03 88 79 12 77
Fax : 03 88 79 33 22 • Courriel : fdc67@fdc67.fr • Internet : www.fdc67.fr

Horaires de réception et accueil téléphonique : du mardi au vendredi de 10h à 16h sans interruption

Cordonnées GPS : Latitude 48° 41' 31.27 N - Longitude 7° 45' 35.00 E
ou Maison forestière Sandgrube - 67170 Geudertheim

Infos'Chasse 67
vous est distribué gratuitement
six fois par an grâce notamment
au soutien de tous les annonceurs.

Merci de les privilégier lors de vos achats.

Directeur de la publication : Gérard Lang • Rédactrice en chef : Alexandra Barthel-Dick – Tél. 03 88 79 83 81 – Courriel : alexandra.bd@fdc67 • Crédits photos : Mathias Wagner, FDC 67, DR • Conception graphique : Denis Willinger • Diffusion : 6300 exemplaires • Dépôt légal : 4ème trimestre 2019

PEFC

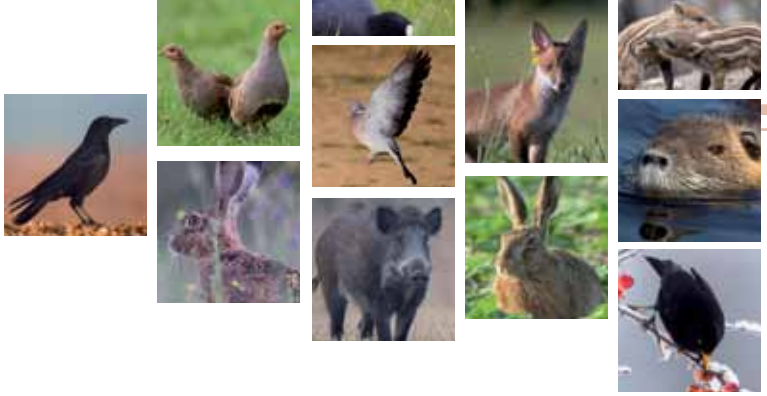

Évolution des tableaux de chasse

Depuis 20 ans, les chasseurs du Bas-Rhin sont tenus de rendre compte des prélèvements réalisés annuellement sur la faune sauvage. L'évolution des tableaux de chasse ne correspond pas forcément à l'évolution des populations de gibier. Certaines espèces sont en effet sous-exploitées comme le pigeon ramier, la caille des blés ou encore la bécasse. Ces données proviennent des tableaux rendus par les chasseurs et ne sont pas exhaustives, tous n'ayant pas répondu...

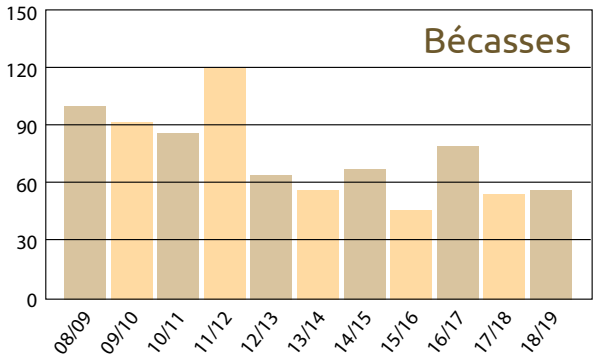

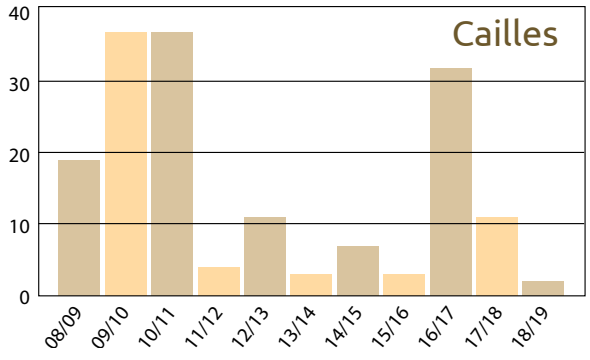

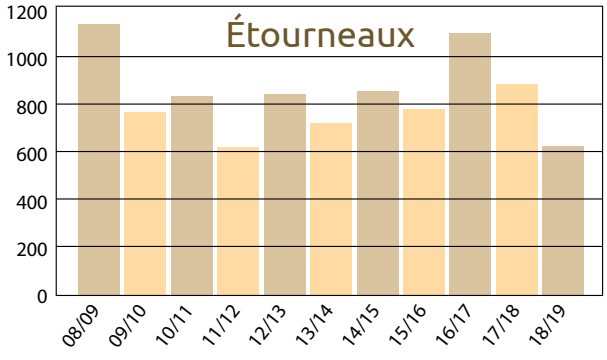

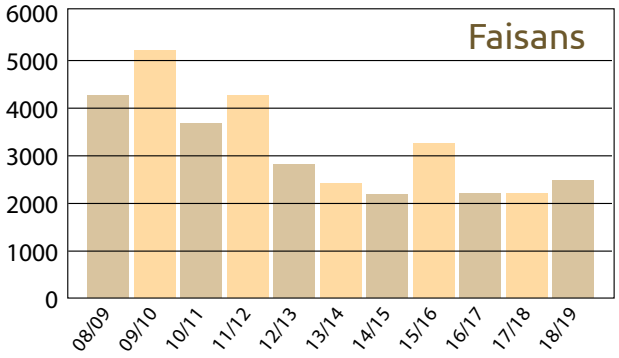

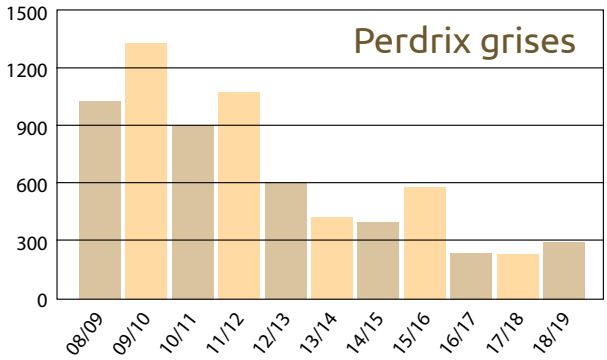

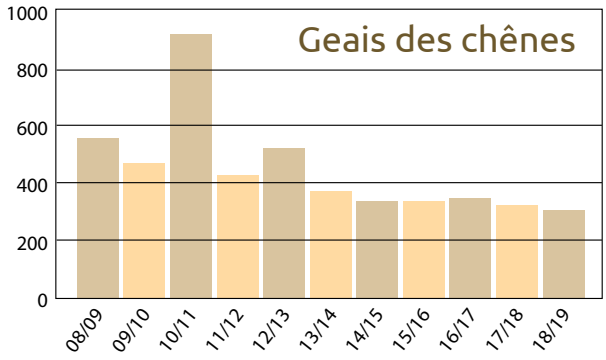

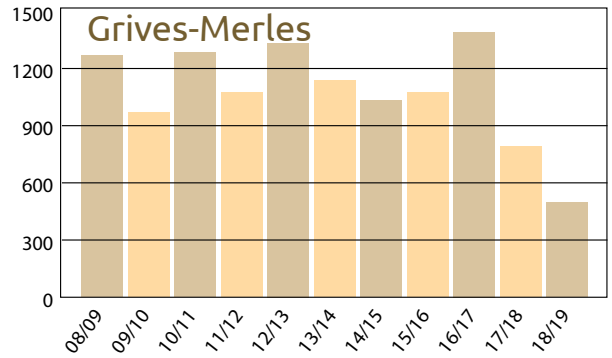

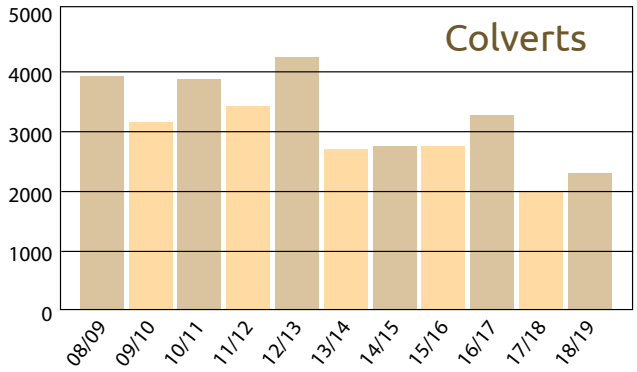

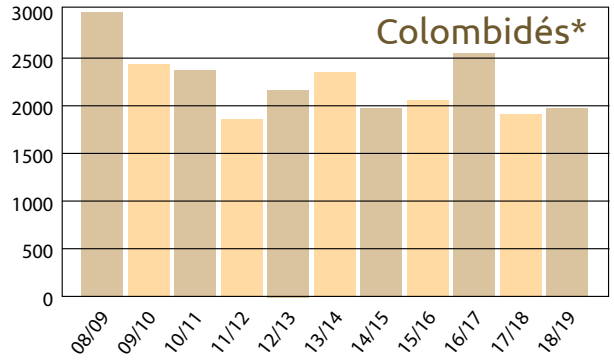

*PIGEONS - TOURTERELLES DES BOIS - TOURTERELLES TURQUES

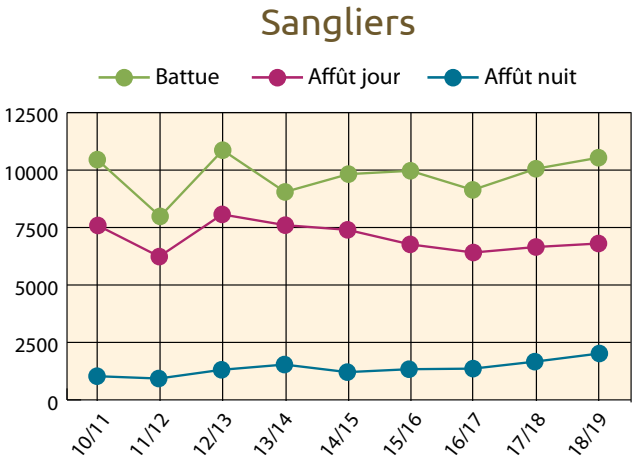

Relation dégâts / sangliers tirés

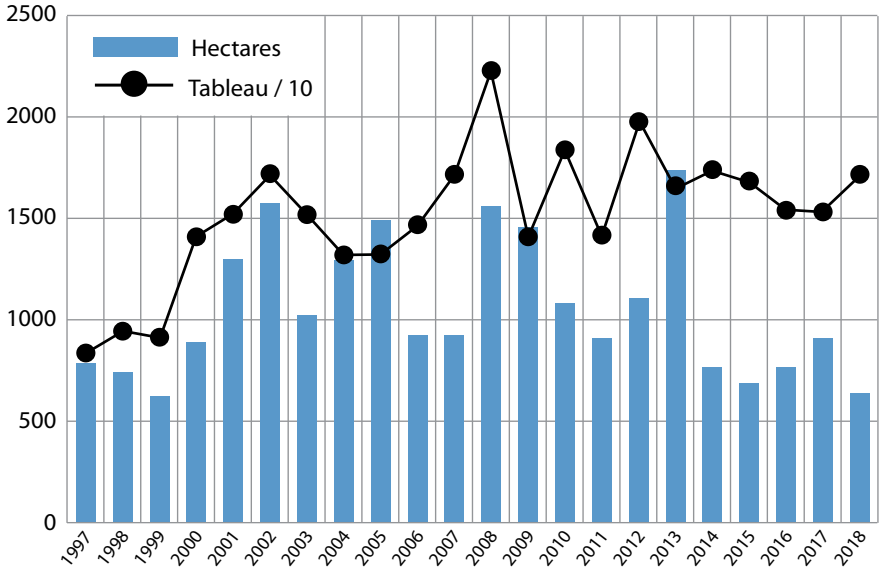

prélèvements

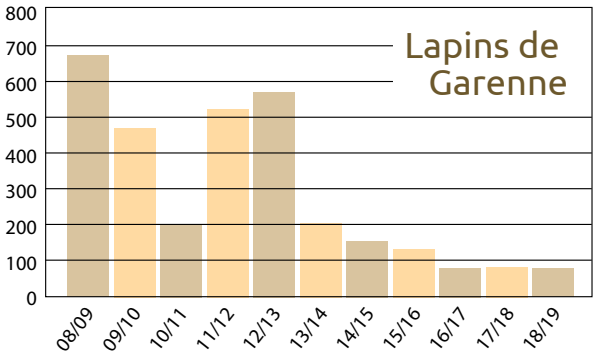

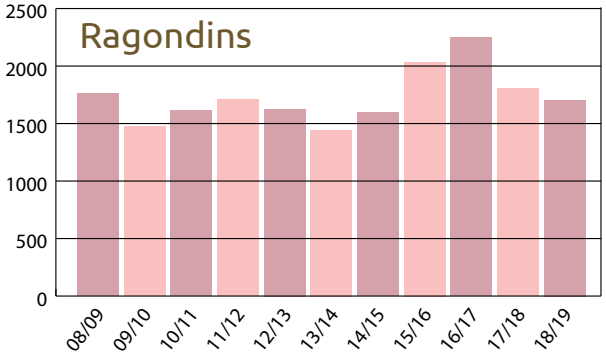

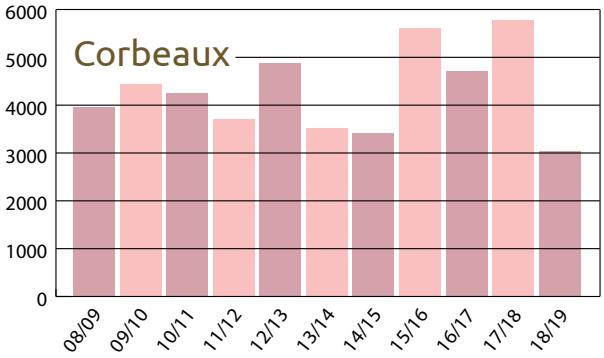

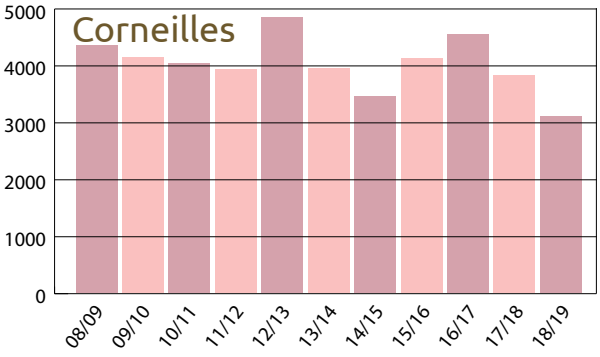

Lièvres communs / Renards

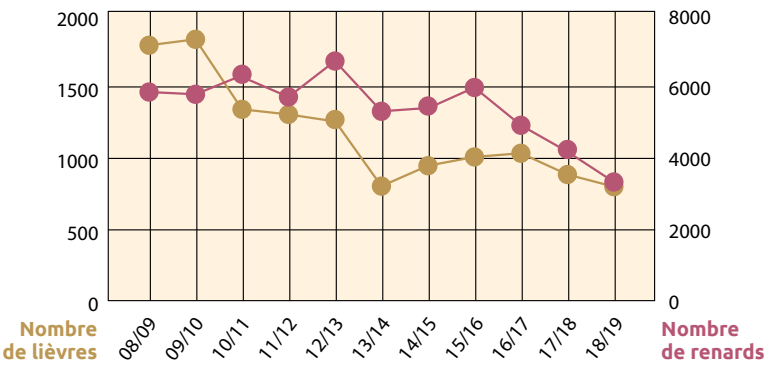

Plus de 12 200 prédateurs et déprédateurs en 2018/2019

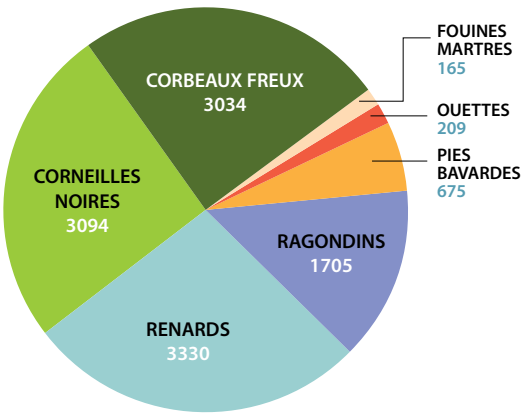

Autres prélèvements

BECASSINE	3
CAILLE	2
CHIPEAU	54
FOULQUE	7
MORILLON	20
SARCELLES	85
RAT	165
PUTOIS	12
BELETTE	0
HERMINE	0

Opération perdrix

Lâcher de perdrix le 6 août dernier

Cette année, la FDC 67, sur proposition de sa Commission Petit Gibier et en se basant sur l'expérience positive de Pascal Perrotey-Doridant, locataire de chasse à Gerstheim, et l'augmentation sensible des surfaces de blé favorables à la perdrix, a décidé de consacrer un budget conséquent de 20 000 € pour la réintroduction de la Perdrix grise. Objectif : 1 200 perdrix lâchées. Objectif atteint, et même dépassé, avec presque 1 700 lâchers.

Cette opération, menée à titre expérimental sur une trentaine de territoires de plaine, a pour but de réintroduire la Perdrix grise là où elle avait disparu ou était devenue rare. Une opération soigneusement préparée en amont puisqu'il a fallu, dans un premier temps, sélectionner les territoires, estimer la faisabilité de l'opération, préparer le terrain en y limitant de façon drastique les prédateurs terrestres (renards, fouines, rats, martres, etc.). Pour certains prédateurs aériens, il faudra faire avec…

Ensuite vient la « *liste des courses* » : achat de cages de prélâcher, d'abreuvoirs, de nourrisseurs, d'agrainoirs à trémie spiralée, de bagues et de nourriture. Une réunion d'information, menée par Nicolas Braconnier, le 10 juillet a permis de donner les dernières informations et consignes aux locataires. Le 6 août, tous étaient à l'heure pour accueillir les 120 compagnies de 14 oiseaux issus de 2 élevages différents, l'un dans la Meuse, l'autre en Haute-Saône. En attendant de pouvoir partir très vite avec les volatiles, l'on chargea la nourriture ou autre matériel non encore récupéré.

Enfin arrivés, les cartons contenant les animaux ont été soigneusement et avec moult précautions, disposés sur la pelouse, à l'ombre. Pendant ce temps, l'éleveur dispensait ses dernières recommandations. Chaque locataire s'étant vu octroyer une compagnie de chaque fournisseur afin de favoriser la diversité, deux rangées de cartons ont permis de distribuer les oiseaux de façon équitable. Il fallut toutefois faire vite, les perdrix devaient être baguées et réparties sur le terrain dans les cages au plus tard dans les deux heures.

Coût de l'opération

À la charge du locataire :
Achat de cages de prélâcher, agrainoirs avec trémie spiralée, abreuvoirs, nourrisseurs, nourriture, soit 11 000 €

Prise en charge de la FDC 67 :
50 % des cages de prélâchers, achat des perdrix (8 €/pièces), approvisionnement en blé pour l'année (75 kg de blé par agrainoir)
Au total : 25 000 €

Premier bilan
Un premier bilan mi-septembre a pu être réalisé grâce aux retours des locataires. Pour ceux qui n'ont pas connu de prédation immédiatement après la mise en cage, le taux de survie est de presque 100 % !

Affaire à suivre…

Nourisseur et abreuvoir

Sur la piste du lièvre

La menée à voix (SP) est l'une des épreuves fondamentales dans la formation du teckel à la chasse, les deux autres étant la quête au bois et le terrier artificiel. Elle consiste à laisser un chien suivre la voie d'un lièvre, hors vue, en aboyant. Mais pour réussir cet examen, il convient d'y être bien préparé, en laissant au chien ou au chiot un maximum d'initiatives et en le laissant partir sur des traces fraîches ou anciennes de gibier.

C'est sur le territoire de Gerstheim «*prêté*» pour l'occasion par le locataire Pascal Perrotey-Doridant, que s'est déroulée cette épreuve. C'est essentiellement un territoire de plaine, qui, grâce à ses différents aménagements et à une gestion drastique des prédateurs, voit revenir une jolie population de lièvres. Samedi 30 mars 2019. Le rendez-vous est fixé à 8 heures sur le parking de la mairie à Gerstheim. Mme Jocelyne Schoen, dynamique secrétaire générale du Club des Amateurs de Teckels et présidente de la délégation Alsace, nous accueille avec café et croissants. Sept candidats attendent, fébriles, le tirage au sort qui déterminera l'ordre de passage. MM. Patrick Mestadier, juge de travail international, accompagné de Erich Lörcher, juge allemand et Hubert Schildknecht, juge de travail, composent le jury. Ils auront la lourde tâche, tout au long de la journée, de mener les candidats sur la voie du lièvre qui aura été levée par la ligne des marcheurs et d'évaluer

Identification des chiens

Tous en ligne

Un premier chien s'élance

l'aptitude de chaque chien testé.
Après le tirage au sort sur lapin en chocolat (c'est thématique et surtout, c'est bientôt Pâques…), les concurrents se retrouvent en bordure du territoire pour procéder à la présentation des chiens. Muni d'un lecteur de puces, M. Mestadier vérifie que les chiens présentés sont bien ceux qui sont inscrits sur la liste des concurrents. Cette formalité remplie, Hubert Schildknecht rappelle les règles et le déroulé de l'épreuve, qui peut alors commencer.
Les chiens, tenus en longe, sont menés par leurs maîtres, en ligne, espacés d'une dizaine de mètres. La ligne avance, tous au même rythme lent pour débusquer le lièvre.
Les labours et prairies sont secs, la marche est facile. Mais ce jour-là, à cause de la chaleur, le capucin se fait rare et ce n'est qu'après une heure de marche qu'un premier lièvre montre le bout de son nez. Micka des Orchidées Sauvages, menée par Alfred Kalmbach, s'élance alors à sa suite en donnant de la voix, sous l'œil expert et attentif des juges. Les autres chiens sont retenus et… priés de se taire ! L'on ne peut, à ce moment-là, qu'admirer leur docilité.
Le soleil, plus haut dans le ciel, chauffe les esprits et les pieds. Les vestes tombent, la poussière se lève en asséchant les gorges des hommes et des chiens. Il est temps de faire une pause… Le printemps sec a été difficile pour les lièvres mais le territoire a quand même donné un animal par chien. Toutes les parcelles ont dû être arpentées et l'épreuve a finalement duré pas loin de 4 heures.
Au fur et à mesure, et à tour de rôle, les chiens sont mis sur la voie légère du lièvre. Hullotte de la Fontaine et Oya du Klevener, en 2e et 3e position dans l'ordre de passage s'en tirent honorablement et « *font le travail* ». Nymphadora du Domaine de Locus, Noisette et Nixi Schatz vom Dachsbach, insuffisamment préparées ou autonomes ne parviennent malheureusement pas à suivre… Tant pis, ce sera pour la prochaine fois… Major de la Fontaine, du même propriétaire que Hullotte, réussit quant à lui à terminer le test.
C'est après avoir délogé le dernier lièvre, vers midi, que toute la troupe, fourbue mais ravie, se retrouve au restaurant pour une pause bien méritée. Bouchée à la reine et pêche melba ravissent les palais gourmands et la sieste est bonne pour les petites pattes. Mais la récréation est vite terminée pour les juges qui se retirent pour examiner les résultats de chacun. Micka des Orchidées Sauvages emporte la meilleure note du jour, pour la plus grande fierté de Fredel

Ce jour-là, le capucin se fait rare et ce n'est qu'après d'une heure de marche qu'un premier lièvre montre le bout de son nez.

Patrick Mestadier

Comme le laisse présager son accent chantant, Patrick Mestadier est originaire du sud de la Loire. Il est un tout jeune homme dans les années 60/70 qui chasse et conduit ses chiens courants. Ne concevant pas de laisser un gibier blessé dans la nature, il débute sa « carrière » en tant que conducteur. Soucieux d'améliorer ses techniques de recherche, il découvre la race teckel, idéale pour ce type de mission. Très vite, les résultats en imposent et peu à peu, il se fait une réputation dans le milieu. Par la suite, il s'essaie dans des épreuves de menées à voix, jusque-là réservées à d'autres races de chiens, avec ses teckels à poil long. Et encore une fois, force est de constater que ces petits chiens sont particulièrement efficaces. Il traverse ensuite le Rhin et représente la Westphalie pour le championnat

Le lièvre est débusqué

La poursuite

P. Mestadier, E. Lörcher et H. Schildknecht

d'Allemagne de recherche au sang. Les compétitions se succèdent, les succès aussi. C'est sur son chapeau qu'il faut voir son impressionnant palmarès. Médailles de bronze, médailles d'argent, c'est quand arrive l'or qu'on lui propose de devenir juge d'utilisation. Par la suite tout s'enchaine : articles dans la presse cynégétique, couverture de magazines, passages à la télévision… Il devient auteur et publie «*Le teckel ce grand chien de petite taille: L'éducation du teckel sous toutes ses formes pour la chasse, la recherche du gibier blessé*». Juge dans la région parisienne, il étend ses compétences d'abord aux départements limitrophes puis est appelé à officier dans toute la France.
Passion devenue métier, cet amoureux du teckel se lance dans l'élevage sous l'affixe de la Meute à Chéops. Le hasard des rencontres le conduit ensuite jusqu'au Canada où il voit naître le CATC (Club des Amateurs de Teckels du Canada) puis tout naturellement SOS Chien de Sang pour la recherche du gibier blessé (orignal, ours ou cerf de Virginie). Il continue de juger en France et étend ses compétences à d'autres races comme les terriers et Airedale ou chiens courants.
Médaillé d'or des éleveurs de chien d'utilisation, des chiens de beauté, sa célèbre collection s'étoffe d'une autre distinction dont il est plutôt fier : celle des 35 ans de membre du DTK (Deutscher TeckelKlub).
Riche de tous ces enseignements, il ne compte pas s'arrêter en si bon chemin et espère pouvoir, et ce pour longtemps encore, vivre de sa passion…

et Christine Kalmbach. Major et Hullotte de la Fontaine, conduits par Jean-Pierre Forster, arrivent en seconde position ex-aequo et Oya du Klevener des Trolls décroche la troisième place avec son maître Patrice Arnold.
La journée s'achève ainsi avec la remise des prix et récompenses, sous un beau soleil de printemps. La bonne humeur et la sportivité étaient au rendez-vous, chacun se sépare à regret, mais pour une courte durée puisque le lendemain, une nouvelle épreuve attend les juges sur le territoire de Hubert Schildknecht à Vendenheim. Micka, championne du jour y décrochera d'ailleurs à nouveau un premier prix.

Fredel Kalmbach et Micka, vainqueur de l'épreuve

Le CAT

Le club des amateurs de teckels (CAT), délégation Alsace, composée de 150 membres est la plus importante délégation de France. Elle organise plusieurs épreuves de travail sur terre dans l'année, sans compter les journées conviviales du 14 juillet à Osthouse, celle du 1er mai à Turckheim et la journée champêtre à Osthouse en septembre tout en proposant confirmations et autres activités ludiques favorisant les échanges entre éleveurs, particuliers et passionnés de la race.
Elle dispose d'un terrain d'entraînement à Osthouse avec une petite infrastructure où tous les dimanches une vingtaine de «*teckelistes*» viennent s'entraîner en vue de passer le TC (test de comportement), soit un test d'obéissance et de sociabilité. Ce test, les épreuves de travail, ainsi que tous les critères de beauté exigés de la race rentrent dans la grille de cotation pour la sélection de l'éle-

Délibération du jury

Remise des prix

Fredel et Christine Kalmbach ... et Micka

vage. Elle compte six juges de travail, Ingeborg Bandel, Roland Frey, Hubert Schildknecht, Gilbert Titeux, Isabelle et Pierre Ziegler et trois juges beauté et experts confirmateurs, Ingeborg et Jeanine Bandel et Isabelle Ziegler.
La délégation Alsace est également jumelée avec le groupe allemand du Süd-Baden affilié au DTK, avec laquelle elle organise régulièrement des rencontres franco-allemandes.
La délégation Alsace a eu le plaisir d'organiser la Nationale d'Élevage à Herbsheim (Bas-Rhin) le 12 mai 2018, avec une participation record de 315 teckels venus de toute la France et des pays voisins. Elle est toujours présente lors de grands évènements, tels expositions canines régionales, nationales, et internationales et autres.
Vous pouvez découvrir la race du teckel et les activités travail/beauté en surfant sur leurs deux sites :

Jocelyne Schoen, passion teckels

Amoureuse de la race teckel depuis l'enfance – ses parents ayant toujours eu des teckels – Jocelyne Schoen adhère au CAT en 1978 et devient éleveuse de teckels standards poil long et poil dur en 1979. Dans cette même période, elle s'intéresse, sous la houlette de Michel Muller producteur de sa première chienne, aux expositions canines et persiste depuis dans cette direction. Teckel oblige, en 1988 elle obtient son permis de chasser. Très vite elle intègre le cercle de travail de la délégation Alsace, tout d'abord dans l'équipe du délégué M. Hubert Stoquert, puis celle de M. Ernest Ley (juges travail-beauté). Elle poursuit dans l'équipe du délégué suivant, M. Pierre Ziegler (juge de travail et Président actuel de l'UNUCR), jusqu'à son départ en 2013 où elle prend sa suite à la tête de la délégation. En 2014, elle occupe la fonction de secrétaire au sein du comité du CAT.

Pour plus d'informations – Site régional : www.cat-alsace.com – Site national : www.teckelclubfrance.com

ABRCGG – Passage au Cyné'Tir pour les candidats au Brevet Grand Gibier

Samedi 23 mars, séance d'entrainement intense au Cyné'Tir pour les 16 candidats au brevet grand gibier 2019, promotion *« Louis Jumel »*.
Sous la houlette et l'œil attentif de Loïc Brestenbach moniteur de tir, les candidats se sont employés à surmonter les difficultés progressives dans les nombreux films proposés. Certains d'entre eux ont fait connaissance avec le Cyné'Tir et nul doute que ce premier essai en appellera d'autres. L'ABRCGG remercie la FDC 67 pour la mise à disposition gracieuse du site au titre de la formation, ainsi que l'opérateur Jean-Paul Debes pour ses conseils et sa disponibilité.

AG du GGC Champ du Feu

Le 11 avril 2019 s'est déroulée l'AG du GGC Champ du Feu. Après avoir salué l'assemblée et les personnalités invitées, le Président, Jean-Marc Seiler rend hommage à Philippe Kettner, membre du GGC et secrétaire durant de nombreuses années. Dans son rapport moral, le Président, rend compte des événements de la saison cynégétique écoulée, dominée notamment par les tractations concernant le prochain SDGC et plus particulièrement celles de l'agrainage. Le Président poursuit : *« Depuis ont eu lieu les adjudications des lots domaniaux que les locataires n'ont pas souhaité garder aux conditions imposées par l'ONF. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : 32 lots remis en adjudication, ce qui est beaucoup, dont seuls 12 ont trouvé preneur. Le message est clair : les chasseurs dans une large proportion, n'acceptent pas les règles dictées par l'ONF, que ce soit pour les plans de chasse de cervidés ou pour l'agrainage. Dans le même ordre d'idées, le tribunal a annulé un plan de chasse dans le GGC, estimant que la DDT, qui avait suivi les demandes de l'ONF, n'apportait pas de justification à l'augmentation du plan de chasse. Ce jugement est fort intéressant à un autre égard : il établit que l'Administration doit justifier des augmentations de plans de chasse alors qu'on nous a toujours laissé croire que c'était au chasseur de prouver qu'elles ne l'étaient pas. Espérons que cette évolution amènera enfin à ce que les constats de dégâts sylvicoles soient établis de manière contradictoire, comme nous le demandons depuis des années. »*
Sont ensuite évoqués les résultats des prélèvements du cerf où le minimum a été réalisé à plus de 90 %. Il convient de continuer à dialoguer avec les forestiers et les maires pour aller vers des plans de chasse plus réalistes. M. Seiler regrette que malgré la baisse constante du nombre d'accidents de chasse, ces derniers soient systématiquement pointés du doigt et servent de prétexte à de nouvelles attaques de nos détracteurs. Il rappelle également que *« le dérangement est la première raison évoquée pour expliquer la non réalisation des plans de chasse »*. Il déplore que rien ne soit fait en la matière… mais un groupe de réflexion sur ce thème a été constitué au sein du GGC.
En ce qui concerne le sanglier, le Président regrette que ce soit la communauté qui paie pour les secteurs à forts dégâts... Il faut également rester vigilants et maintenir la pression sur les sangliers : les dégâts sur prés ont considérablement augmenté, en cause le cycle du hanneton. Il présente les travaux du comité pour l'année passée et, pour l'année à venir, *« la finalisation du schéma départemental de gestion cynégétique reste le sujet majeur. Sauf si l'Administration et l'ONF tiraient les conclusions des réadjudications des lots domaniaux, le schéma en lui-même ne devrait plus évoluer beaucoup. Mais il est prévu une expérimentation dans le cadre de laquelle l'agrainage de dissuasion serait possible toute l'année moyennant un apport de petits pois et/ou de féveroles. Il faut continuer à se battre pour que cette expérimentation soit étendue à toutes les zones de prés des chasses communales du département (puisque l'extension de l'agrainage de dissuasion les concerne) de manière à avoir l'expérience la plus large et la plus significative par rapport aux chasses domaniales où l'interdiction pendant la période hivernale sera maintenue. »*
L'opération pierres à sel est reconduite, et le comité pourrait prendre en charge et organiser une journée sur la sécurité, une journée avec l'UDUCR sur la recherche de gibier blessé, l'une ou l'autre conférence sur un thème à définir. Son rapport moral terminé, le Président cède la parole aux divers intervenants et personnalités invités.

PLAN DE CHASSE

Il convient de continuer à dialoguer avec les forestiers et les maires pour aller vers des plans de chasse plus réalistes.

M. Michel Vernevaut, 1er Vice-Président du GGC, présente les statistiques sur les cervidés. Très peu de membres du GGC se sont donné la peine de remplir des déclarations de tir pour le chevreuil ou pour le sanglier et nous ne les présenterons donc pas, mais pour remercier ceux qui ont fait l'effort, ces analyses statistiques leur ont été adressées. En tant que Président de la SLC des 3 Massifs du Sud, il rappelle les fonctions et missions de la SLC.
M. Robert Weinum, Président du FIDS 67, refait un point sur les dégâts dans le secteur : les dégâts sur prairies ont plus que doublé par rapport à l'année dernière. Tous les moyens doivent être utilisés pour tirer les sangliers et limiter les dégâts.
M. Albert Hammer, Président de l'UDUCR présente le bilan d'activités : 25 % de recherches en moins et sur les 57 interventions, 67,50 % de réussite. Il insiste sur l'importance des contrôles de tir et du délai d'attente avant d'entamer une recherche.
Mme Liliane Martin, Présidente de l'ABRCGG souligne que 2019 est celle des 20 ans de l'association. De nombreux évènements viendront ponctuer la saison : après leur AG et l'organisation d'une conférence sur la PPA avec la présence d'intervenants émérites, un concert caritatif, une formation au tir et le challenge des Vosges du Nord parachèveront l'année. L'AG se termine et l'assistance est invitée à se sustenter autour d'un buffet.

AG du GGC Ried Nord

Le 19 juillet 2019, les locataires du GGC du Ried Nord se sont donné rendez-vous pour l'assemblée générale à l'Hôtel de Paris à Reichstett.
Après les salutations d'usage aux membres et aux invités, et les remerciements à l'hôtesse de la soirée, le Président Patrick Caussade présente un point d'actualité sur le GGC.
Le GGC se trouve actuellement en 5ème position du département en ce qui concerne les dégâts de sangliers. Les dégâts de prés sont particulièrement importants en raison de la présence cette année de larves de hannetons. Les chasseurs sont vivement encouragés à ne pas relâcher la pression de tir sur les sangliers.
En ce qui concerne le petit gibier, l'accent est mis sur les divers aménagements proposés par la FDC 67 comme l'implantation de miscanthus ou de jachères faune sauvage.
Un point sur l'opération de repeuplement de perdrix sera par la suite présenté par Nicolas Braconnier, à l'adresse notamment de ceux qui n'ont pas pu participer à la réunion d'information de la veille.
Il invite alors M. Gérard Lang, Président de la FDC, à informer l'assistance de l'avancée des travaux concernant le SDGC. Patrick Caussade se réjouit également de la mise en place du permis à 200€ avec toutefois l'obligation pour les départements à loi locale d'acquérir le timbre sanglier à 70€. Il termine son rapport moral en congratulant Germain Klein pour sa médaille d'argent remise lors de l'AG de la FDC.
Dans les points statutaires abordés ensuite et toujours dans le cadre d'amélioration des biotopes, il est décidé de renouveler les opérations « *engrais verts* ». Les autres actions du GGC comme la participation à l'achat de miradors sont également reconduites.
Après la partie statutaire, c'est avec beaucoup d'émotion que M. Robert Hild, membre du comité depuis sa création il y a 23 ans et actuel trésorier, et M. Michel Vogt, membre depuis 19 ans et actuel secrétaire, présentent chacun leur démission. Les applaudissements nourris qu'ils ont reçus témoignaient de l'estime et du respect que leur porte l'assemblée, qui saluait là leur travail et leur assiduité. Ils resteront toutefois pour assurer l'intérim le temps du renouvellement du comité.
M. Albert Hammer, Président de l'UDUCR enchaine en remerciant le GGC pour sa contribution au renouvellement du matériel. Puis il rend compte des recherches que les conducteurs ont entreprises dans le groupement. Sur les 50 interventions menées, 21 ont réussi, 18 tirs contrôlés et malheureusement 11 animaux n'ont pas été retrouvés.
Puis c'est au tour de Gérard Lang de prendre la parole : il présente les derniers travaux du SDGC, notamment en ce qui concerne les actions en faveur du petit gibier. La PPA est également évoquée ainsi que l'opération de repeuplement de perdrix.
Patrick Caussade remercie tous les membres de leur présence et les invite alors à rejoindre la terrasse du restaurant où un barbecue les attend.

DÉGÂTS DE SANGLIERS

Les dégâts de prés sont particulièrement importants en raison de la présence cette année de larves de hannetons. Les chasseurs sont vivement encouragés à ne pas relâcher la pression de tir sur les sangliers.

AG du GGC Pays de Hanau

Le 15 mars dernier, les membres du GGC du Pays de Hanau se sont réunis en Assemblée Générale à Ingwiller. Après que quelques instants de recueillement soient respectés en mémoire des disciples de Saint-Hubert disparus cette année, le Président Bernard Schnitzler salue l'assistance et rappelle que les GGC sont des « *courroies de transmission* » entre les différentes instances cynégétiques et administratives. Elles créent le lien entre les chasseurs, et l'AG est toujours un beau moment de convivialité et de partage. Il dresse ensuite un bilan peu réjouissant du petit gibier dans le groupement : l'on est bien loin des tableaux d'il y a à peine deux décennies. Les enquêtes de tableaux de chasse l'ont encore démontré cette année !

En ce qui concerne le lièvre, les derniers comptages de nuit, organisés par la FDC 67, n'ont fait que confirmer la baisse inexorable des effectifs avec une densité de 1 spécimen au km². De nouvelles opérations de comptage auront lieu afin de suivre son évolution.

LIÈVRES

Baisse inexorable des effectifs avec une densité de 1 spécimen au km²

Après la partie statutaire, le président présente le programme des activités et animations prévues pour la saison 2019 : des séances communes au stand de tir ou au Cyné'Tir, une prise en charge financière pour les candidats aux formations de piégeage et de garde-chasse, la distribution des bracelets chevreuils, etc. Il constate que lors des dernières battues, certains membres n'étaient pas équipés des panneaux réglementaires. 80 panneaux « *Chasse en cours* » sont distribués gratuitement. La parole est ensuite donnée aux invités : M. Gérard Lang rappelle que la FDC 67 subventionne toujours les aménagements favorables à la petite faune de plaine et encourage les chasseurs à en profiter. Il rappelle les enjeux pour une venaison de qualité et fait part des dernières avancées dans les travaux du SDGC qui sera signé cet été.

M. Robert Weinum exhorte les chasseurs à faire montre de vigilance : les dégâts promettent déjà d'être conséquents cette année, surtout sur les prés.

Les interventions par les conducteurs de l'UDUCR sont en baisse d'environ 20 % et le Président Albert Hammer s'interroge sur les raisons de cet état. L'hypothèse d'une baisse de population des ongulés est alors avancée. Il remercie ensuite le GGC pour le don qui leur a été accordé et qui servira à l'achat d'équipements de sécurité pour les équipages de recherche.

Bernard Schnitzler fait part du message de Jean-Luc Lienhardt, louvetier du secteur, rappellant les conditions du tir de nuit avec lampe. Les comptes-rendus sont à transmettre au louvetier dès le mois de juin et à la fin des opérations.

Un rappel de la réglementation sur les armes par M. Marc Meisberger a fortement intéressé le public.

L'assemblée générale se termine par un rappel des dates à noter dans l'agenda.

AG du GGC de l'Outre-Forêt

Le 5 avril 2019, une assistance plus nombreuse qu'à l'accoutumée s'est réunie en Assemblée Générale Ordinaire à Hoffen, au Restaurant au Soleil, en présence de MM. Gérard Lang, Président de la FDC 67, Albert Hammer, Président de l'UDUCR, Robert Weinum, Président du FIDS 67 et Rudy Scheuer, Président du GGC de la Sauer Moder.

Dans son rapport moral, le Président Eric Darnis rappelle que l'opération « *corvidés* », soutenue par le GGC durant l'année écoulée, a connu un franc succès et félicite les personnes qui ont participé à cette opération toujours dans la recherche d'une bonne entente avec le monde agricole.

Il constate également avec grand plaisir que cette AG 2019 a fait se déplacer un nombre plus important d'adhérents que les années précédentes et les remercie de leur présence.

Action du GGC 2019

Afin de suivre l'évolution des règles d'hygiène de la venaison et dans le but de promouvoir celle-ci, le GGC a décidé de réaliser une opération « *portique d'éviscération* » avec une prise en charge conséquente au profit de ses membres.

Le GGC a décidé de réaliser une opération « portique d'éviscération » avec une prise en charge conséquente au profit de ses membres.

Interventions de la soirée :

• Gérard Lang, Président de la FDC 67 a fait une intervention sur l'évolution et la gestion de la crise de la PPA en Belgique, qui inquiète actuellement fortement le monde de la chasse. La nocivité du plomb sur la venaison et les menaces qui pèsent sur sa consommation par l'apparition dans la presse d'articles à charge a également été évoquée.

• Robert Weinum, Président du FIDS 67 a présenté un bilan provisoire sur les dégâts très alarmants sur les prairies qui augurent un exercice financier difficile, avec en prime une éventuelle disparition du timbre sanglier pour les départements à droit local.

• Albert Hammer, Président de l'UDUCR présente le bilan de l'année avec la constatation d'une baisse de 21 % de recherches sur le GGC,

mais malgré tout positive dans les résultats. Il s'est vu remettre à cette occasion un chèque de soutien à la noble cause de la recherche du gibier blessé.

• Rudy Scheuer, Président du GGC Sauer Moder et intervenant en qualité d'expert en hygiène alimentaire, a fait un exposé sur l'hygiène de la venaison, des températures et du brassage de l'air, vecteur très important à respecter dans les chambres froides.

L'assemblée générale terminée, la soirée s'est prolongé en toute convivialité autour d'un repas offert par le GGC.

AG du GGC Ried Sud

Le 4 mai dernier, au stand de tir du Grubfelt à Sélestat, les membres du GGC Ried Sud se sont réunis en Assemblée Générale.

Après avoir salué l'assistance et les invités présents, le Président, Jean-Luc Spiegel présente son rapport moral. S'il se félicite de la baisse significative des dégâts de sangliers dans le GGC, passant de 23 ha détruits en 2019 à 1,10 ha cette année, il préconise aussi de continuer les opérations d'effarouchement lors de la période des semis.

Il dresse ensuite le bilan des actions entreprises en 2018, comme par exemple le challenge de tir organisé en mai (et remporté par Jean-Claude Braun), la sortie organisée avec l'association des piégeurs et les visites de chasses pilotes, le challenge « *renard* » ou la sortie Cyné'Tir en octobre.Il évoque également la messe de la St Hubert organisée à Schoenau, ainsi que les diverses actions menées comme l'achat groupé de miradors, de pierres à sel ou de corbetières.

Opérations de déterrage de renards : 146 capturés en 5 ans

Puis il remercie Lucas et son épouse pour leur appui lors d'opérations de déterrage de renards (146 capturés en 5 ans). Le problème des nuisances supportées par de nombreux chasseurs et locataires de chasse sur leurs territoires (motos, quads, chiens non tenus en laisse…) est abordé. Il recommande de s'adresser à chaque maire des communes concernées et de réclamer l'organisation de réunions de concertation afin de définir des actions à mettre en place.

L'importante mortalité du gibier due à la route est également évoquée : il serait judicieux de faire un recensement du nombre d'animaux tués et des lieux où se sont produites les collisions afin de réaliser un zonage précis. Des actions d'effarouchement sont déjà menées avec succès dans le GGC du Grand Ried de Beaumont. Une subvention pourrait être demandée auprès des communes, des assureurs et de la FDC 67.

Le GGC peut également s'enorgueillir de la distinction faite à deux membres du groupement lors de l'AG de la FDC 67 : une médaille de bronze a été décernée à MM. Raymond Léonhart et Michel Sittler, pour services rendus à la faune et à la flore sauvage. Après l'intervention de Christian Muller sur l'évolution de la PPA et le SDGC, le comité est renouvelé. Sans surprises, le Président est reconduit dans ses fonctions. En projet pour l'année à venir, en plus des opérations qui seront renouvelées, la création d'un site internet est envisagée. L'AG se termine dans la convivialité à 20 heures passées.

AG du GGC Niederbronn-les-Bains

Le 3 mai 2019 à Batzendorf, une cinquantaine de personnes a assisté à l'assemblée générale du GGC de Niederbronn-les-Bains. Après avoir salué l'assistance et les personnalités invitées, le Président, Pierre Schmidt présente son rapport moral.

Au premier plan, l'évolution de la PPA et certains points du futur SDGC qui n'est toujours pas signé. Il fait également le bilan de la saison de chasse écoulée et souligne la difficulté de la gestion du sanglier l'hiver dernier – la population étant diluée sur l'ensemble du massif – ce qui a impacté le résultat des battues. La présence de nombreuses laies suitées dès la fin de l'année a également compliqué la tâche du chasseur d'un point de vue éthique. Il déplore également la gestion du cerf sur le secteur couvert par le GGC, les cervidés devenant rares à certains endroits. La situation du chevreuil se maintient, même si le plan de tir de l'espèce est surévalué à certains endroits !

le Président, Pierre Schmidt déplore la gestion du cerf sur le secteur couvert par le GGC, les cervidés devenant rares à certains endroits

Puis, René Grunder, secrétaire de l'association retrace l'activité du GGC tout au long de l'année. L'organisation de la journée récréative du samedi 25 août 2018, autour d'un sanglier à la broche à l'étang de pêche de Woerth a réuni près de 80 personnes, qui ont pu profiter d'une météo clémente ; la tombola organisée a fait bien des heureux ! Cette manifestation sera reconduite cette année. Le GGC a bénéficié d'un don d'une vingtaine de cages-pièges pour corbeaux, pies ou renards des Ets Ukal – M. Bruno Keiff. Le généreux donateur est chaleureusement remercié, les membres du GGC ayant largement profité de cette opportunité.

Élection du comité : le comité composé de 9 personnes, est élu pour une période de 3 ans. MM. Pierre Schmidt, Bernard

Rencontre conviviale et sanglier à la broche

Le GGC de Niederbronn les Bains a organisé sa traditionnelle journée de rencontre conviviale autour d'un sanglier à la broche, le samedi 7 septembre 2019 à l'étang de pêche de Woerth. Près de 80 personnes étaient venues à ce rendez-vous de chasseurs, qui s'est déroulé dans une sympathique ambiance de retrouvailles.

Le Président Pierre Schmidt a chaleureusement remercié les membres du comité pour leur engagement à la réussite de cette journée.

Après l'apéritif et une dégustation de saucisses et de merguez, les convives ont apprécié le sanglier à la broche préparé par un ami chasseur, ainsi que la tarte aux quetsches servie en dessert. Les participants ont également pu profiter de la tombola organisée pour la circonstance : la vingtaine de lots, tirés du chapeau par une main innocente, a fait le bonheur des gagnants. Merci encore aux généreux donateurs pour leurs lots !

Une journée de rencontre vraiment sympathique, qui s'est poursuivie dans l'après-midi par une pêche à la truite : la météo était de la partie et les prises de poissons ont fait bien des heureux. Pour une fois, les chasseurs ne sont pas rentrés bredouilles ! À la demande générale, rendez-vous pris pour l'année prochaine.

Pfister, Romain Pfister, René Grunder, Pierre Criqui, Claude Paquot, Gilbert Haury, Francis Sprinar et Alain Weber ont été élus à l'unanimité. Félicitations ! La partie statutaire de l'assemblée générale est alors terminée. M. Pierre Schmidt livre alors les dernières avancées en matière de PPA. Puis il cède la parole aux divers intervenants :

M. Robert Weinum dépeint la situation des dégâts de sangliers dans le département. Situation préoccupante : à l'heure actuelle le montant des dégâts dépasse déjà le montant global de toute l'année dernière ! M. Albert Hammer présente le bilan des recherches effectuées par les conducteurs UDUCR : environ 58 % des recherches sont couronnées de succès. Les recherches sur sanglier sont les plus nombreuses (environ 75 %) suivies de celles du cerf, puis du chevreuil. Il souligne l'importance du contrôle de tir qui donne souvent des surprises, car il n'y a pas forcément d'indices ou de sang dans les premières dizaines de mètres !

Pour finir, Gérard Lang, président de la FDC 67 annonce alors que le SDGC, qui n'est toujours pas signé, devrait l'être d'ici le mois de juillet. Il manque toujours les avis d'un certain nombre d'organismes qui doivent se prononcer sur le sujet ! Il parle également du tir avec balles contenant du plomb, ce qui aurait un impact sur la santé humaine. Elles devraient être retirées du commerce à moyen terme et remplacées par des balles acier. La réintroduction du Lynx dans le Palatinat en Allemagne et son impact sur notre faune sauvage suscite également nombre d'inquiétudes. L'assemblée générale terminée, la soirée continue dans la convivialité autour d'un repas, offert par le GGC.

DÉGÂTS DE SANGLIERS DANS LE DÉPARTEMENT

Début mai, le montant des dégâts dépassait déjà le montant global de toute l'année dernière !

AG du GGC Grand Ried de Beaumont

Le 5 juin dernier, à Obenheim, se sont réunis les membres du GGC Grand Ried de Beaumont. Dans son allocution de bienvenue, le Président, Jean-Brice de Turckheim revient rapidement sur les actualités cynégétiques tant sur le plan national, avec la validation du permis à 200 €, la création de l'OFB et les problèmes de l'ONF, que sur le plan départemental avec les discussions sur le SDGC et les adjudications domaniales, dont les prix sont en baisse.

Lors des discussions qui ont suivi, de nombreux thèmes ont été abordés. Tout d'abord, il rappelle que les animaux trouvés morts sur la route après collision doivent être recensés et signalés à Pascal Perrotey-Doridant. Les réflecteurs défectueux, cassés ou volés doivent être remplacés. De nouveaux réflecteurs comprenant un réservoir pour produit olfactif ont été acquis. Ils devraient gagner en efficacité.

Dans l'espoir d'épargner les faons lors de la fauche des prairies, le GGC avait acheté un drone. Jean-Brice de Turckheim en rappelle les modalités d'utilisation, notamment en ce qui concerne les conditions météo (température basse et peu de vent). Des chasseurs se plaignent de dégâts commis sur le petit gibier par… les cigognes. Pascal Perrotey-Doridant fait alors un point sur les dégâts de sangliers. Une hausse significative doit être soulignée. En effet, à ce jour, 842 ha de dégâts sur le département sont enregistrés contre 736 ha pour l'année 2018.Un point sur les opérations de réintroduction de la perdrix grise est présenté : l'on constate la présence régulière de perdrix aux points d'agrainage, dont certaines non baguées. Le Président considère que cette opération est une réussite et que le biotope du GGC devrait permettre de retrouver une population sauvage sédentaire.

Dans l'espoir d'épargner les faons lors de la fauche des prairies, le GGC avait acheté un drone

Pour 2019, il est alors décidé de continuer l'« *opération réflecteurs* » au bord des routes et de continuer le programme de réintroduction de la perdrix.

L'assemblée s'achève et, après le verre de l'amitié, le Président souhaite à tous une bonne saison de chasse.

Trop de sangliers dans le Bas-Rhin dans les années 1920

Au cours des années 1920, voici un siècle, l'abondance des sangliers posait déjà de sérieux problèmes dans le Bas-Rhin.

Au lendemain de la Grande Guerre, les sangliers semblent particulièrement nombreux dans la campagne bas-rhinoise. Leurs ravages défraient la chronique. Ainsi, en décembre 1923, une grande battue à Langensoultzbach débusque deux grandes bandes de sangliers. La première s'enfuit et cherche refuge dans la forêt voisine tandis que l'autre pénètre dans le village et tente de se cacher dans les écuries. Les habitants témoins de cette drôle d'invasion leur font une chasse mouvementée. Malgré tous leurs efforts, seules deux bêtes noires sont abattues, les autres animaux affolés parviennent finalement à s'échapper.

Un service public au profit du monde agricole

A la suite des plaintes réitérées des agriculteurs qui subissent de lourds dégâts dans leurs champs, les chasseurs locaux essaient de réguler les effectifs. La presse régionale rend régulièrement compte de leurs exploits. Celle-ci présente la chasse comme une activité très honorable, un service public au profit du monde agricole. En décembre 1923, lors d'une battue organisée par la société de chasse de Wasselonne, dix sangliers sont tirés. Le Nouvelliste d'Alsace se fait le porte-parole du monde paysan : « *Espérons que des battues semblables seront organisées très prochainement pour réduire les dégâts occasionnés par ces bêtes* ». Ces recommandations semblent entendues. Un mois plus tard, en janvier 1924, plusieurs battues sont dirigées par la famille de Dietrich dans la forêt de Dambach près de Niederbronn. On totalise vingt sangliers abattus. Le journal régional s'en félicite : « *il est permis d'espérer que l'été prochain, on n'aura plus autant de dégâts à déplorer du fait de ces bêtes malfaisantes* ». Au courant du même mois de janvier 1924, les chasseurs de Sparsbach prélèvent en une seule journée trois superbes sangliers. Leur mérite semble néanmoins limité. En effet, les conditions météorologiques favorisent alors grandement la chasse. Poussés par le froid et la faim, les sangliers s'approchent des villages. De plus, grâce à la neige qui recouvre le sol, leurs traces peuvent être facilement suivies par les chasseurs alsaciens.

Les recommandations du sous-préfet

Cependant, des voix s'élèvent dans certaines parties du département contre quelques chasseurs qui ne prélèveraient pas suffisamment de sangliers. En mars 1929, le sous-préfet de Molsheim entend rappeler les chasseurs bas-rhinois à leurs devoirs. Il prétend que de nombreuses plaintes des milieux agricoles et du syndicat des chasseurs en forêt lui sont parvenues au sujet des dégâts très importants causés par les sangliers. Aussi, le sous-préfet décide-t-il de remédier à cette situation. Il met en demeure les locataires et propriétaires de chasse de détruire les sangliers par des tirs ciblés ou par l'organisation de battues conformément à la loi du 7 mai 1883 sur la police de la chasse. Cette loi instaurée pendant l'annexion allemande persiste dans les départements d'Alsace-Moselle redevenus français.

Les détenteurs du droit de chasse des forêts domaniales sont invités à tirer davantage de sangliers, directement par les services forestiers. Pour les chasses communales, le sous-préfet s'appuie sur les clauses des cahiers des charges pour la location des chasses qui stipulent que le locataire de la chasse est tenu de réduire le nombre du gibier surabondant et de détruire les animaux nuisibles, notamment les sangliers, par tous les moyens à sa disposition. Si, malgré les mises en demeure qui seraient adressées par le maire ou le sous-préfet au locataire de la chasse, ce dernier ne se conformait pas à cette obligation, les autorités appliqueraient les dispositions contenues dans la loi de 1883. Celles-ci prévoient la possibilité d'organiser des battues administratives. En outre, le préfet pourrait, à la demande du maire, autoriser les agents forestiers à tirer sur les sangliers au cours de leurs tournées d'inspection.

La presse régionale rend régulièrement compte des exploits des chasseurs.

Elle présente la chasse comme une activité très honorable, un service public au profit du monde agricole.

Des battues administratives encadrées par la loi

Cependant, les modalités des battues administratives ou des tirs par les forestiers sont étroitement encadrées par la loi. Le maire consulte tout d'abord le conseil municipal. Il doit ensuite en référer au sous-préfet de l'arrondissement. Bien entendu, il faut qu'il prenne contact avec les propriétaires ou les détenteurs du droit de chasse, afin d'envisager toutes les mesures nécessaires pour la destruction des animaux nuisibles. Si le locataire de la chasse fait défaut, il peut organiser en hiver, par temps de neige, une battue aux sangliers. Les détenteurs du droit de chasse doivent y être obligatoirement invités. Le maire fait appel aux habitants de sa commune munis de leurs armes et éventuellement accompagnés de leurs chiens. Le maire demeure le responsable de cette battue qu'il doit surveiller. A l'issue, il en dresse un procès-verbal.

Le sous-préfet de Molsheim clôt son courrier aux maires de son secteur, par une sévère mise en garde : « *J'attache la plus grande importance à ce que la destruction des sangliers soit poursuivie avec toute l'activité désirable. Toute mise en demeure restée sans résultat, tout refus de donner suite à votre injonction et toute négligence des propriétaires et détenteurs du droit de chasse devront m'être signalés d'urgence par un rapport circonstancié en vue de permettre de donner les ordres nécessaires aux préposés forestiers pour tirer les sangliers dans leurs tournées* ».

Ainsi, chasseurs, élus et représentants de l'Etat agissaient de concert pour réguler les sangliers dans le département du Bas-Rhin.

Philippe Jéhin

Réunion d'information SDGC

Le 28 août dernier, le Président Gérard Lang donnait rendez-vous à tous les chasseurs à Geudertheim afin de présenter le SDGC, qui règlementera la chasse pour les 6 années à venir. 200 chasseurs environ se sont déplacés pour cet événement.

Près de 200 chasseurs ont participé à la réunion d'information

Dans sa présentation, après avoir réexpliqué les textes de lois qui régissent la chasse, Gérard Lang est revenu sur les évolutions et modifications majeures. Pour les plans de chasse cervidés, est présentée la possibilité de suspension du plan de chasse qualitatif dans les zones à enjeux. Également abordés, le maintien du DHG (qui est une aide à l'appréciation de l'âge mais qui ne doit pas être une excuse pour le tir de cerfs trop jeunes), l'instauration d'un plan de chasse triennal pour le chevreuil et un chapitre sur le chamois, espèce récemment et naturellement arrivée dans le département, mais non désirée par les forestiers. La possibilité pour les locataires de plaine d'autoriser le tir à la grenaille du chevreuil est aussi inscrite dans le schéma ; cette disposition faisait l'objet d'un arrêté préfectoral, depuis abrogé. L'on notera également la disparition de la notion de peuplement dégradable.

La problématique des dégâts de sangliers et de l'agrainage a provoqué de nombreuses réactions dans l'assistance, preuve que ce sujet est toujours au cœur de toutes les préoccupations. Les nombreux débats (souvent houleux) et réunions qui ont précédé la signature du schéma attestaient de la passion qui anime tous les acteurs concernés.

Le petit gibier n'est pas en reste puisque est inscrite dans le schéma la possibilité de mettre en place de nouveaux aménagements comme les plants de miscanthus stériles (il est néanmoins redit qu'il faudra toujours préférer, quand c'est possible, les plantations de haies).

En ce qui concerne la sécurité des chasseurs et des non-chasseurs, apparaissent l'obligation de porter en chasse collective, un vêtement de couleur rouge-orangé fluo (et non plus rouge ou jaune) et la modification, dans le cadre de la formation continue des chasseurs, des dispositions liées à l'autorisation de porter une arme non chargée dans la traque (qui désormais dispense les chasseurs du renouvellement de la partie pratique (tir)). Les attestations deviennent permanentes.

À l'issue de cette présentation, quelques chasseurs dans la salle ont pu poser des questions complémentaires et faire des remarques.

Un membre de l'assistance regrette que les obligations pour les chasseurs soient de plus en plus nombreuses et contraignantes et s'oppose fermement au tir à plomb du chevreuil. En réponse à sa première remarque, le président précise que ces contraintes sont liées aux évolutions constantes des pratiques du grand public dans la nature et à la prise en compte des avis de tous les organismes ou acteurs, professionnels ou non, impliqués dans la gestion des espaces (Alsace Nature, randonneurs, forestiers, agriculteurs, etc.). Le schéma est nécessairement un compromis ! Sur le 2ème point, Gérard Lang rappelle que cette disposition n'est en aucun cas une obligation mais bien une option, parfois indispensable en fonction de l'environnement. La priorité sera toujours la sécurité des personnes.

Concernant l'agrainage et la convention qui doit obligatoirement être signée entre les différentes parties (chasseur, forestier(s) et propriétaire(s)), un autre participant s'interroge : que se passerait-il si l'un des signataires refusait de signer la convention ? Tout simplement, l'agrainage ne sera pas autorisé.

La problématique des dégâts de sangliers et de l'agrainage a provoqué de nombreuses réactions dans l'assistance, preuve que ce sujet est toujours au cœur de toutes les préoccupations.

L'on s'interroge aussi sur la possibilité ou non d'agrainer les canards. L'agrainage du canard est autorisé comme pour les autres espèces petit gibier, même avec une installation sur l'eau (sur une palette par exemple).

Un autre chasseur évoque un courrier reçu de l'ONF où il est encore question de peuplements dégradables, alors que ces derniers n'apparaissent plus dans le nouveau SDGC. Pour cette dernière question, M. Lang recommande néanmoins de ne pas agrainer dans les peuplements inférieurs à 1,60 m pour les chevreuils et 1,80 m pour les cerfs.

Après toutes ces explications, le Président invite l'assemblée à partager le verre de l'amitié.

Expérimentation de l'agrainage avec pois

Suite aux constats croissants de dégâts de sangliers sur prairie qui ont fortement impacté la quantité et la qualité des fourrages de certains agriculteurs – en 2018/2019, les 650 ha de prairies détruites vont coûter 700 000 € au FIDS – certains locataires de chasse concernés par cette problématique ont la possibilité d'expérimenter sur des secteurs définis par la FDC 67 chef du projet, la DDT et le FIDS 67, un agrainage spécifique au pois. Les secteurs de Lembach, Harskirchen, Diedendorf, Sarre-Union, du Val de Villé et de la vallée de la Bruche sont concernés. Cette disposition du SDGC permet l'expérimentation qui débutera si possible à partir du 1er octobre avec un mélange maïs/pois ou maïs/féverole l'année suivante.

Pour augmenter le résultat une acclimatation alimentaire est proposée du 1er au 15 octobre avec un mélange 50/50 maïs/pois; puis du 15 octobre au 31 octobre avec un mélange 25/75 maïs/pois. À partir du 1er novembre, l'utilisation du maïs sera interdite. Tout comme pour l'agrainage au maïs pur, celui au pois devra faire l'objet d'une convention passée entre le (ou les) propriétaire(s) d'un terrain sur lequel l'agrainage avec des pois sera pratiqué, le gestionnaire forestier et le détenteur de droit de chasse. Cette convention précisera notamment la longueur du linéaire pratiqué, la largeur, la fréquence, les quantités, le dosage et un engagement du locataire à communiquer le nombre de sangliers tirés par an sur le lot concerné.

Cette expérience se prolongera sur 3 ans pour permettre de procéder à une analyse statistique et d'en tirer des conclusions.

La deuxième année nous ajouterons une expérience avec des féveroles. En effet, le nombre de lots retenus et surtout le nombre de participants ne permettront pas statistiquement de faire l'expérience sur les féveroles dès la première année. Trois réunions d'information à l'intention des locataires de chasse et des présidents de GGC, se sont déroulées les 10, 11 et 12 septembre à respectivement Bassemberg, Goersdorf et Sarre-Union.

Devant les considérables dégâts de prairies de l'an passé liés à la recherche de protéines par le sanglier, il parait intéressant de proposer à nos suidés des protéines végétales dans le but de réduire les dégâts.

Devant les considérables dégâts de prairies de l'an passé liés à la recherche de protéines par le sanglier, il parait intéressant de proposer à nos suidés des protéines végétales dans le but de réduire les dégâts. Cette expérience est originale. Elle sera suivie scientifiquement et rigoureusement au moyen de tests statistiques qui nécessitent une participation d'une trentaine de lots par secteur.

La FDC 67 et le FIDS remercient vivement la clairvoyance des maires qui ont accepté de signer la convention agrainage avec des pois. Cette expérimentation à un coût important pour les chasseurs mais l'enjeu est de taille pour nos amis agriculteurs de montagne.

Merci à eux.

Les messes St Hubert 2019

FORT LOUIS
Le vendredi 15 septembre 2019 à 19h30
Organisée par le GGC de la Sauer-Moder

STRASBOURG
Le vendredi 25 octobre 2019 à 18h à la Cathédrale
Organisée par le Groupement des Officiers de Louveterie en collaboration avec l'Association Bas-Rhinoise des Chasseurs de Grand Gibier

Pour ce rendez-vous exceptionnel, les sonneurs du Rallye Trompes de Moselle Sarre, des Échos du Guirbaden, du Rallye Trompes Saint-Laurent de Holtzheim ainsi que les sonneurs de cor de chasse à tir de l'A.B.R.C.G.G. se sont associés pour rehausser la cérémonie.

MARIENTHAL
Le dimanche 3 novembre 2019 à 19h en la basilique de Marienthal
Organisée par la SLC de Haguenau-Wissembourg

SARRE-UNION
Le samedi 26 octobre à 19h à l'Église St Georges
Organisée par le GGC d'Alsace Bossue

Les dons seront reversés à une œuvre caritative. Après la messe et la bénédiction des chiens sur le parvis de l'église, le GGC vous invite à partager le verre de l'amitié. Nos amis chasseurs sont attendus nombreux.

HASELBOURG (57)
Le samedi 26 octobre à 18h à Haselbourg.
Organisée par le Conseil de fabrique de l'église et les chasseurs de la commune

Après la messe et la bénédiction des chiens sur le parvis, RDV à la salle polyvalente pour le verre de l'amitié. Démonstration de taille de cristal, dégustation de liqueurs et eaux de vie.
Réservation avant le 20 octobre :
imbuerehoft@wanadoo.fr

Un nouveau directeur, un nouveau technicien et un départ à la retraite

Les jours se suivent et ne se ressemblent pas... Ainsi, à la FDC 67, les uns partent, les autres arrivent !

Présentations

Alexandre Derrez

Agé de 39 ans, Alexandre Derrez est originaire du Gers où il passe son enfance. C'est au milieu de la campagne, de la nature et des ferias, de quelques chasses à courre et de nombreux repas de chasse gargantuesques qu'il grandit. Très tôt, la pêche, la cueillette des champignons et un petit peu de chasse (quelques lapin, palombe et chevreuil) servent de troc auprès d'un restaurateur pour faire de l'argent de poche. Accessoirement, le chemin de l'école l'emmène de plus en plus loin de sa campagne jusqu'à la capitale Auch, au lycée agricole où il obtient un bac S en écologie-agronomie puis sur la côte basque où il décroche un Master en Dynamique des écosystèmes aquatiques.
Très investi dans la découverte des acteurs du territoire et de la nature, il effectue différents stages et travail bénévole dans les milieux associatifs de protection de la Nature, dans le monde de la recherche, notamment à l'INRA de St Pée sur Nivelle et dans le privé en bureau d'études.
Parallèlement à ses études, il garde une passion pour l'équitation qu'il pratique à haut niveau. Ce qui lui permet une fois ses études finies d'être recruté par une écurie privée anglaise, qui lui confie la gestion et le travail de 10 chevaux de niveau international. Voyant qu'il ne serait pas sélectionné pour les JO de Londres et la crise économique frappant le système financier dont dépendent les fonds de l'écurie, il décide de mettre à profit son bagage technique pour migrer à Obernai où, avec des associés il monte le bureau d'études ELEMENT 5 spécialisé "environnement". Dix années passées au développement de l'entreprise lui permettent de diriger une équipe de 7 salariés, d'acquérir des compétences et reconnaissances sur les études d'impacts, les évaluations environnementales et les expertises faune flore et trame verte et bleue sur tout le territoire national, et tout particulièrement en Alsace.
Après ces 10 années et résolument décidé à rester en Alsace (où une petite Elise est née), il rejoint la FDC en août 2019.

Patrick Jung, entouré par Emmanuel Schnitzler et Alexandre Derrez

Patrick Jung

Est-il encore nécessaire de présenter Patrick Jung ? Connu de tous, le responsable du service technique de la FDC prend aujourd'hui sa retraite. Trop modeste pour l'évoquer, c'est le Président, Gérard Lang, qui rappelle que Patrick a été un élève très brillant du lycée agricole d'Obernai où il obtient un BEPA Cynégétique. Suivra un CSTC à Vendôme. Entré en mars 1980 à la FDC comme technicien, ce spécialiste du petit gibier est vite réputé pour ses analyses de l'évolution des espèces au fil du temps… C'est d'ailleurs avec désolation qu'il assiste au déclin inexorable des populations de perdrix, lapins et autres lièvres.
Mais ses missions ne s'arrêtent pas là ! Formateur au permis de chasser (à raison de 300 par an, ce sont 12 000 candidats qui bénéficient de ses enseignements), il n'hésite pas à menacer les candidats hésitants des pires sévices si les doigts continuent de trainer là il ne faut pas ! Mais sa bienveillance finit toujours par détendre l'atmosphère. Bienveillant, il l'est aussi avec ses collègues, techniciens et personnels administratifs, qui bénéficient de son expérience.
Metteur en scène de l'exposition des trophées, référent pour le réseau SAGIR, auteur d'articles techniques – à l'époque pour «*La Chasse en Alsace*» puis pour «*Infos'Chasse 67*» – il apporte également son expertise auprès des administrations, notamment au sein de la CDCFS

et organise de main de maitre la distribution des bracelets Chevreuil et Cerf.
Mais ça c'est déjà du passé… l'avenir c'est la pêche, la chasse et la voile, sans oublier la marqueterie qui l'occupe bien. Tous, nous lui souhaitons une bonne retraite, bien méritée… Bon vent Patrick…

Emmanuel Schnitzler

Agé de 43 ans, Emmanuel est le dernier arrivé au service technique de la FDC. Issu de la filière économie avec un Baccalauréat en Sciences Économiques et Sociales, suivi d'un BTS en Commerce International, il dispose également d'un diplôme en Management International et Marketing (bac+4) qu'il a obtenu à la CCI de Strasbourg. Il finalise actuellement à l'Université de Lorraine son Diplôme Universitaire en écologie et aménagement de territoires, et qui inclut dans son mémoire le rôle de la chasse dans l'équilibre des milieux naturels.
Il apprécie particulièrement de faire des observations nocturnes de la faune comme au brame du Cerf et connait assez bien les habitats alsaciens de plaine, (forêts alluviales, rieds et bras du Rhin où il fait du canoé) et de montagne.
Adepte de sports collectifs comme le handball qu'il a pratiqué à un haut niveau en France (il a évolué en National II et en Allemagne (Ringsheim)), il pratique maintenant et depuis 2012 le Krav-maga, une discipline de self-defense qui signifie "combat rapproché". Cette passion de la nature et du sport, l'ont amené à travailler durant une dizaine d'années dans de grandes enseignes d'articles de sports, textile et matériel dédiés à la montagne. Elle occupe également ses loisirs puisqu'il pratique la randonnée, le VTT, le trail running et l'escalade, dans les Vosges et dans les Alpes.
Voyageur infatigable, il a parcouru l'Indonésie, les États-Unis, la Guyane, le Chili, le Pérou, Israël et le Kirghistan. Plus récemment, il a séjourné une semaine en Biélorussie avec un zoologiste qui étudie depuis une vingtaine d'années les relations entre les grands carnivores disparus de France (lynx, loup, ours).
Nul doute qu'avec un tel intérêt pour toutes ces activités en lien avec l'environnement, il saura parfaitement s'intégrer au monde de la chasse, qui a à cœur de maintenir la biodiversité en France, comme cela est rappelé dans l'Info Chasse 67 n°80 par Pascal Kentzinger.

Destruction des animaux susceptibles d'occasionner des dégâts

GROUPE 1 • Période : PERMANENT

Arrêté ministériel permanent du 2 septembre 2016

Espèces	Piégeage (1)		Tir (2) (3)			Autres
	Périodes	Modalités	Périodes	Formalités	Modalités	Périodes, Formalités, Modalités
1-Chien viverrin 2-Vison d'Amérique 3-Raton laveur	Toute l'année	En tout lieu	Du 02 février 2020 au 22 août 2020	Autorisation individuelle du Préfet		Chassable du 23/08/19 au 1er février 2020
4-Ragondin 5-Rat musqué	Toute l'année	En tout lieu. Pas d'obligation d'être piégeur agréé si utilisation de pièges de catégorie 1 (boites ou pièges-cages) mais agrément obligatoire si utilisation d'autres pièges (cat 2 à 5).	Toute l'année	Pas de formalités administratives		Déterrage toute l'année avec ou sans chien toute l'année. Chassable du 23/08/19 au 1er février 2020
6-Bernache du Canada	Interdit		Du 11 février 2020 au 31 mars 2020	Autorisation individuelle du Préfet	- poste fixe matérialisé à main d'homme - tir dans les nids interdit	Chassable du 23/08/19 au 10 février 2020

L'usage des pièges des catégories 2 & 5 pour le piégeage du ragondin et du rat musqué est strictement interdit sur les abords des cours d'eau et bras morts, marais,canaux, plans d'eau et étangs, jusqu'à la distance de 200 m de la rive, exception faite du piège à oeuf placé dans une enceinte munie d'une entrée de onze centimètres par onze centimètres sur les communes suivantes où la présence du Castor d'Eurasie est avérée : AUENHEIM, BALDENHEIM, BEINHEIM, BETSCHDORF, BISCHWILLER, DALHUNDEN, DRUSENHEIM, EBERSHEIM, EBERSMUNSTER, FORSFELD, FORT-LOUIS, GAMBSHEIM, HAGUENAU, HEIDOLSHEIM, HERBITZHEIM, HERRLISHEIM, HILSENHEIM, HOCHFELDEN, HOERDT, HUTTENHEIM, KAUFFENHEIM, KESSELDORF, KILSTETT, KOGENHEIM, LEUTENHEIM, MARCKOLSHEIM, MUNCHHAUSEN, MUSSIG, MUTTERSHOLTZ, NEUHAUESEL, NORDHOUSE, OBERHOFFEN-SUR-MODER, OFFENDORF, OHNENHEIM, PLOBSHEIM, RHINAU, ROESCHWOOG, ROHRWILLER, ROPPENHEIM, ROUNTZENHEIM, SAND, SCHWINDRATZHEIM, SELESTAT, SELTZ, SERMERSHEIM, SESSENHEIM, STATTMATTEN, STRASBOURG, SURBOURG, LA WANTZENAU et WEYERSHEIM *(AP du 23/01/19).*

GROUPE 2 • Période du 1er juillet 2019 jusqu'au 30 juin 2022

Arrêté ministériel du 3 juillet 2019

Espèces	Piégeage (1)		Tir (2) (3)			Autres
	Périodes	Modalités	Périodes	Formalités	Modalités	Périodes, Formalités, Modalités
7-Fouine	Toute l'année mais suspendu dans les parcelles lorsque lutte préventive chimique contre campagnols (AM 14/05/2014)	-250 m d'un bâtiment ou d'un élevage particulier ou professionnel ou sur des terrains consacrés à l'élevage avicole, des enclos de pré-lâcher de petit gibier chassable et sur les territoires des unités de gestion cynégétique (voir SDGC)	Hors des zones urbanisées • + menace un des intérêts protégés (*) Du 02/02/2020 au 31/03/2020	Autorisation individuelle du Préfet	suspendu dans les parcelles lorsque lutte préventive chimique contre campagnols (AM 14/05/2014)	Chassable du 23/08/19 au 1er février 2020

GROUPE 2 *(suite)* • Période du 1er juillet 2019 jusqu'au 30 juin 2022

Espèces	Piégeage (1)		Tir (2) (3)			Autres
	Périodes	Modalités	Périodes	Formalités	Modalités	Périodes, Formalités, Modalités
8-Renard	Toute l'année mais suspendu dans les parcelles lorsque lutte préventive chimique contre campagnols (AM 14/05/2014)	En tout lieu	Du 01/03/2020 au 31/03/2020 Au-delà sur élevage avicole	Autorisation individuelle du Préfet	suspendu dans les parcelles lorsque lutte préventive chimique contre campagnols (AM 14/05/2014)	Chassable du 15/04/19 au dernier jour de février 2020 - déterré avec ou sans chien toute l'année
9-Corbeau freux **10-Corneille noire**	Toute l'année	- en tout lieu - cage à corvidés = pas d'appâts carnés, sauf pour nourriture des appelants. Pas d'obligation d'être piégeur agréé si utilisation de cages à corvidés dans le cadre d'une lutte collective organisée par une organisme agréé (FREDON…)	Du 02/02/2020 au 31/03/2020 Du 01/04/2020 au 10/06/2020 Jusqu'au 31/07/2020	Pas de formalités administratives Autorisation individuelle du préfet et si aucune autre solution • + menace un des intérêts protégés (*) • + prévention dommages agricoles	- possible dans enceinte corbeautière - poste fixe matérialisé à main d'homme en dehors corbeautière - tir dans les nids interdit - sans chien	Chassable du 23/08/19 au 1er février 2020

GROUPE 3 • Période du 1er juillet 2019 jusqu'au 30 juin 2020

Arrêté Préfectoral du 28 juin 2019

Espèces	Piégeage (1)		Tir (2) (3)			Autres
	Périodes	Modalités	Périodes	Formalités	Modalités	Périodes, Formalités, Modalités
11-Sanglier	Interdit		Du 02/02/2020 au 31/03/2020 (2) &(3)	Pas de formalités administratives	Chiens autorisés	Chassable du 15/04/19 au 01/02/20– Pas de possibilité de chasse ou de destruction à tir du 1er au 14/04/2020 inclus sauf mesures administratives s/c louvetiers

(*) **1°** Dans l'intérêt de la santé et de la sécurité publique - **2°** Pour assurer la protection de la flore et de la faune – **3°** Pour prévenir des dommages importants aux activités agricoles, forestières et aquacoles – **4°** Pour prévenir les dommages importants à d'autres formes de propriété, sauf pour les espèces d'oiseaux.

(1) Dans le respect des dispositions prévues par l'arrêté ministériel du 29 janvier 2007 modifié fixant les dispositions relatives au piégeage des animaux classés nuisibles en application de l'article L.427-8 du Code de l'Environnement.

(2) La destruction à tir se fait de jour exclusivement. Le permis de chasser validé est obligatoire. Les agents commissionnés et chargés de la police de la chasse et les gardes particuliers peuvent détruire à tir les espèces nuisibles toute l'année, de jour, exclusivement, avec l'assentiment du détenteur de droit de destruction.

(3) Dans le respect des dispositions prévues par l'arrêté ministériel du 1er août 1986 modifié relatif à divers procédés de chasse, de destruction des animaux nuisibles, à la reprise du gibier vivant dans un but de repeuplement.

La destruction des animaux classés nuisibles peut être faite à l'aide de rapaces utilisés pour la chasse au vol sous réserve du respect des dispositions de l'article R.427-25 du code de l'environnement et des arrêtés ministériels du 10 août 2004 relatifs aux élevages de gibier.

NB : *En cas de capture accidentelle d'animaux n'appartenant pas à une espèce classée nuisible, ces animaux sont immédiatement relâchés (art 4 AM 24/03/2014.*

Direction départementale de la protection des populations du Bas-Rhin

Actualités réglementaires

La filière gibier est concernée par la publication de deux instructions techniques provenant de la Direction générale de l'alimentation (DGAL) du Ministère chargé de l'agriculture.

Instruction technique DGAL/SDSSA/2019-428 du 29/05/2019

Gestion des balles d'abdomen en établissement de traitement du gibier sauvage

https://info.agriculture.gouv.fr/gedei/site/bo-agri/instruction-2019-428

Cette note rappelle que les balles perforant l'appareil digestif sont sources de souillures importantes. Ainsi, le gibier qui a reçu une balle d'abdomen ne peut pas être envoyé en *« atelier de traitement de gibier »*, ni en *« commerce de détail ».* Ces viandes sont impropres à la consommation humaine. Les carcasses présentant des trajets de balle caractéristique d'une balle d'abdomen seront saisies par les services de contrôle.

La responsabilité de tous les acteurs de la filière est décrite dans la note :
- les personnes formées à l'examen initial,
- les chasseurs ou premiers détenteurs, les exploitants des centres de collecte, les collecteurs professionnels (partie II),
- les établissements de traitement du gibier et des services de contrôle (partie III).

Instruction technique DGAL/SDSSA/2019-446 du 07/06/2019

Fiche d'accompagnement du gibier sauvage et examen initial

https://info.agriculture.gouv.fr/gedei/site/bo-agri/instruction-2019-446

La traçabilité des denrées alimentaires est une obligation réglementaire à toutes les étapes de la production, de la transformation et de la distribution.
À cet effet, une nouvelle fiche d'accompagnement du gibier sauvage sera mise en place. Les principaux éléments

nouveaux sont la désignation du centre de collecte et le collecteur professionnel (une fiche différente pour le gros gibier et le petit gibier).
La note précise par ailleurs la conduite à tenir si des non-conformités relatives à la fiche d'accompagnement du gibier sauvage sont constatées. En cas de non-respect de ces exigences, les personnes concernées font courir un risque pour la santé des consommateurs et s'exposent à des sanctions. Un courrier leur sera adressé et la copie de ce courrier sera communiquée à la Fédération Départementale des Chasseurs concernée ainsi qu'à la Fédération Nationale des Chasseurs. Des suites pénales pourront être mises en place en cas de manquement à ces obligations.
La note est composée d'une partie sur la formation des personnes à la réalisation de l'examen initial, puis la réalisation elle-même et enfin elle aborde les moyens des services de contrôle.

Morganenn Goueset et Christiane Attica, DDPP67

Le lynx « Libre » s'installe en France à Langensoultzbach

Merci à tous les chasseurs de transmettre leurs infos sur le lynx (photos, chevreuils prédatés, etc.) à la Fdc 67 à l'attention de notre technicien Grands Prédateurs Emmanuel Schnitzler : **emmanuel.schnitlzer@fdc67.fr**, au chef de service Nicolas Braconnier : **nicolas.braconnier@fdc67.fr** et à Gérard Lang : **glang001@wanadoo.fr**

MULTIRISQUE ASSOCIATION DE CHASSE

(Association - Groupement Titulaire de Chasse)

- Dommages aux biens de l'Association : Chalet de chasse, dépôts et leur contenu, y compris chambres froides et venaisons.
- Responsabilité Civile Association de chasse (organisateur de battues - rabatteurs - dégâts de gibiers - installation de chasse - menus travaux d'entretien et réparation Vente de venaison)
- Responsabilité Civile Dirigeants d'Association
- Protection Juridique Association
- Accidents corporels

MULTIRISQUE INDIVIDUELLE CHASSEUR

- Responsabilité Civile Chasse, entrainement aux tirs, conducteur de chien,
- Accidents corporels Sécurité Chasse
- Dommages aux chiens
- Dommages aux armes de chasse

ASSURANCES GREBMAYER

M. Didier GREBMAYER, Agent Général

67160 WISSEMBOURG
11 Rue de la République
Tél. 03 88 54 87 54
Mail : grebmayer.wissembourg@allianz.fr

Immatriculés à l'Orias sous le n° 07 022 273 (site : www.orias.fr) - Exercent, sous le contrôle de l'ACPR : 4 Place de Budapest – CS 92459 – 75436 PARIS Cedex 09

EBER distribution

Armurerie

En exclusivité chez EBER Distribution !

290 euros l'ensemble au lieu de 378 euros

Découvrez notre nouvel ensemble de traque ZOTTA

11, rue des Prunelles
ZA des Prunelles
67120 Dorlisheim
Tél: 06.85.53.97.03
Du Lundi au Vendredi 9h00 - 12h00 /14h00-19h00
www.hillman.fr

L'ARMURERIE DE LA VALLEE

NATURA VALLÉE
SPORTS, LOISIRS & CHASSE

Nouveauté 2019 : La collection femme est arrivée !

Deerhunter

Gilet Lady Christine

Bonnet Lady tricot

Chemise Lady Emily

Veste Lady Mary

PULSAR Monoculaire à imagerie Thermique

Axion Key XM30

Pulsar Helion

Jumelles à imagerie Thermique

Pulsar Accolade

Veste Lady Caroline

Chemise Lady Isabella

Pantalon Lady Mary

VOYAGE DE CHASSE EN TURQUIE
Vous rêvez d'un Voyage de chasse, nous réalisons votre rêve !
Battue aux sangliers / Approche à l'Attila - Cerf d'Anatolie ou Bezoar Ibex à l'approche
Merci de contacter : Alex DEMIR au 06.35.27.34.95 ou Frédéric RENARD, à votre service.
OUVERT du Mardi au Vendredi 9h-12h/13h30-19h et le Samedi 9h-12h/13h30-18h.
Saison de battues (15 Octobre au 1er Février) le Samedi dès 7h30

NATURA VALLÉE ~ 67130 SCHIRMECK ~ TÉL.: 09 60 12 08 90
Mail : naturavallee@orange.fr - www.naturavallee.fr

Création d'un hibernaculum à la FDC

Cet été, l'un des noyers situé dans l'enceinte de la FDC a dû être abattu. Cet arbre, bien que moribond depuis de nombreuses années et ne parvenant plus « à repartir », servait de domicile à un magnifique Pic épeiche, qui devra trouver désormais un nouveau gîte. La souche, restée sur place, a été transformée en hibernaculum. Véritable réservoir de biodiversité, il s'agit d'un endroit où les animaux de petite taille (petits mammifères, insectes, arachnides ou encore serpents) se réfugient et passent l'hiver. Bientôt isolé du froid et de la pluie par de la paille et de la terre, nul doute qu'il attirera de nombreux spécimens que nous avons hâte d'observer…

GESTION ADAPTATIVE

Sous le prétexte d'absence de données fiables, le Conseil d'État a une nouvelle fois récusé la gestion adaptative des espèces. Ainsi, l'arrêté ministériel autorisant le prélèvement de 6 000 Courlis cendré depuis le 3 août a été annulé. Il est à noter que jusqu'à l'année dernière, environ 10 000 oiseaux étaient prélevés sur le domaine public maritime (DPM).
Les arguments chiffrés – par l'ONCFS – et tous les efforts produits par les chasseurs (mise en place via Chassadapt de saisie des prélèvements en temps réel), ont été balayés par l'attaque de la LPO (et sa logique idéologique visant à interdire la chasse), trop souvent suivie par le Conseil d'État. La FNC a depuis décidé de suspendre toutes les négociations autour de la gestion adaptative, et ce jusqu'à ce que de nouvelles bases saines de discussion soient trouvées.

FNC-Ministère

Le 20 août dernier, Willy Schraen, Président de la Fédération Nationale des Chasseurs s'est longuement entretenu avec la nouvelle ministre de la transition écologique, Elisabeth Borne. Durant 1h30, ils ont débattu des différents sujets liés à la chasse, notamment la réforme de la chasse, la création de l'OFB, la gestion adaptative, le renforcement des polices rurale et de la chasse, etc. Il se félicite également du succès du permis national à 200 € : sur les 650 000 validations enregistrées à fin août, 305 000 sont des validations nationales, ce qui représente 47 % (au lieu de 9 % habituellement chaque année).

Dégâts de sangliers… un fléau national !

Le 27 août dernier, le site de francetvinfo publiait un article au titre évocateur « *Il faut inciter les chasseurs à tuer plus de sangliers car tout le monde est dépassé, demande la FNSEA* ». D'après le Syndicat des agriculteurs, 25 à 30 % des dégâts ne seraient pas déclarés et indemnisés car la procédure serait trop compliquée.
Trop de sangliers, trop de dégâts dans les cultures, trop de collisions routières, autant d'arguments pour que les chasseurs réduisent maintenant de façon impérative les populations de bêtes noires.

« À la Sainte Catherine tout bois prend racine »

C'est le moment pour commander vos haies et pommiers !
Le bon de commande annuel est disponible sur le site www.fdc67.fr et sera envoyé par courriel à tous et par courrier sur simple demande.

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter :
Nicolas Braconnier - 06 80 74 71 61 ou - nicolas.braconnier@fdc67.fr

Tableaux de chasse nationaux

Dans son édition du printemps 2019, la revue « *Grand Gibier* » présentait le tableau de chasse national 2017 2018 *(source : ONCFS)*. Ainsi, sur l'ensemble du pays, ont été prélevés 756 149 sangliers (avec 16 650 prélèvements, le Bas-Rhin n'arrive qu'en 9e position derrière le Gard (32 979), l'Ardèche, la Moselle, le Loir et Cher, la Drôme, l'Hérault et le Var), 62 418 cerfs (67 en 5e position), 585 925 chevreuils (plus forte densité de prélèvements aux 100 ha pour la Moselle 2,6), 12 699 chamois et 2 389 isards.
Dans le même numéro est également évoquée la pression subie par les chasseurs pour réduire les populations de daim et s'interroge sur l'avenir de l'unique population sauvage de France, dans le sud du Bas-Rhin

Un premier beau prélèvement

C'est grâce à son tuteur Marco Pollet, que Théo Halter, un jeune chasseur accompagné passionné, a pu prélever à l'affût, sur le lot de chasse de Bischholtz, son premier brocard.
« Ce fût un super moment d'émotions, de plaisir et de partage ! »
Félicitations Théo !

Waidmannsheil !

À noter

la nouvelle adresse courriel de
M. Bernard Schnitzler,
membre du CA de la FDC 67
et Président du GGC Pays de Hanau :
gemeaux0611@gmail.com

ERRATUM

Dans le dernier carnet vert, il ne vous aura probablement pas échappé qu'à la page 22, 1ère colonne, le responsable du Brevet Grand Gibier de l'ABRCGG avait tout simplement disparu !
Il s'agit bien sûr d'une erreur, le responsable du Brevet est toujours Hubert Chatelet, joignable par téléphone au **06 12 67 29 58** ou par courriel **chatelet.h67@gmail.com**.

Nous lui présentons nos excuses pour cet oubli.

petites annonces

220 caractères maximum (espace compris). Délai de dépôt : le 10 du mois précédent la parution par courrier ou mail à : valerie.villard@fdc67.fr

CHIENS

• A vendre : 2 chiots mâles wachtelhund ou chien de caille de couleur marron, nés le 11/05/2019, belle lignée, parents excellents chasseurs petit et gros gibier, nombreux prix en concours beauté et travail, N° LOF Mère : 2914/605 N° LOF Père : 2985/484 - Tél. 06 13 12 35 04

• 1 chiot mâle wachtelhund ou chien d'Oysel de couleur marron, né le 11/05/ 2019 d'une portée de 7 chiots, belle lignée, parents excellents chasseurs petit et gros gibier, nombreux prix en concours beauté et travail, N° LOF Mère : cat 3 : 2914/605 N° LOF Père : 2985/484 Tél. 06 13 12 35 04

• Chiots mâles petit munsterlander disponibles Né le 5/7/2019 - Mère : Lichti de la plaine du Sologno t (10918/3165) Dys A coté 3 – Père : Jules de Wacourt (10058/1822) - Dys B coté 4 - Siret LOF 2019023026-20191 - Affixe du Brudersberg - Elevé en famille - Tél. 06 81 63 33 94

ARMES/OPTIQUES

Extrait de la note de la Fédération Nationale des Chasseurs
A partir du 1er août 2018 :

A) Pour un particulier qui veut vendre une arme à un autre particulier. Il doit la faire livrer chez un armurier proche du particulier qui est l'acquéreur. Ce dernier viendra la récupérer afin que l'armurier puisse faire les vérifications du FINIADA (Fichier National des Interdits d'Acquisition et de Détention d'Armes), du permis de chasser et de la validation. Toutefois l'armurier pourra aussi expédier l'arme par voie postale à l'adresse de l'acquéreur, une fois les contrôles réalisés. Cette consultation aura un coût forfaitaire nécessaire en raison du temps passé.

B) Pour un particulier qui veut vendre son arme à un autre particulier, il peut aussi passer par un courtier (type Naturabuy) qui sera agréé par le Ministère de l'Intérieur et qui sera chargé d'effectuer les contrôles nécessaires y compris la consultation du FINIADA. Dans ce cas, une fois les contrôles effectués et l'autorisation donnée par le courtier, le particulier pourra livrer l'arme à l'acquéreur par voie postale.

• Vends carabine linéaire Browning Maral en 300 WM avec montage lunette AW diamètre 30 état neuf 1900€ - Tél. 06 70 20 39 00

• Vends carabine Voere 9,3 x 62 stecher 500€ - Tél. 06 70 20 39 00

• Vends très beau mixte de SUHL mod luxe, gravures scènes de chasse sur bascule, état neuf ! cal 12/70 - 7x65 R. Avec lunette Swarovski 1,5-6x42 rét 4 montage crochet 2750€. Belle carabine VOERE KUFSTEIN 7x64 finition artisanale fût long, sur crosse gravure cerf au brame, avec lunette Zeiss 1,5-6x42 rét 4 état imp 1750€ - Tél. 06 18 66 46 09

• Vends carabine Mauser Stutzen cal. 8x64S. Prix : 800€ Tél. 06 85 30 69 18

• Vends lunette Springfield Armory 2.5 X - 10 X 50, prix à convenir Tél. 06 42 02 14 05

• A vendre canon blaser R8 7x64 fileté par un armurier professionnel. Bon état. Pour tous renseignements, SMS au 06 07 03 08 19

• Vends 1 monoculaire numérique infra-rouge pour filtrage de nuit avec accessoires. Réf. 2776010. Parfait état, peu servi cause état de santé Prix : 180€ - Tél. 06 79 64 32 68

• Vends Blaser R8 Luxe 30-06 Lunette Swarovski Z6 2,5-10x56 – Prix : 5500€ - Vends mixte Krieghoff 30R blaser tube réducteur 5,6x50 R Lunette Zeiss 12x56 – Prix : 4000€ - Vends mixte Zoli 7x65 12x70 lunette Schmid-Bender – Prix : 1500€ Tél. 06 23 51 51 85

• Chasseur achète armes anciennes : fusils, revolvers, pistolets D2 uniquement, baio, sabres, casques, etc. dagues allemandes 2ème guerre mondiale - Tél. 06 82 86 97 85

• Vends canne Pirsch PRIMOS TIGGER GEN 3. Très bon état quasiment neuve. Prix 110€ - Tél. 06 79 67 01 19

• Vends lot calibre 444 de 4 boîtes REMINGTON 240 gr SP et 6 boîtes HONARDY 265 gr FTX - Prix à débattre - Tél. 07 62 15 16 93

• Vends semi auto Beretta xplor 400 Cal. 20/76 5 chokes et mallette. État neuf. 1400€ Tél. 06 63 78 95 81

• Vends Blaser R8 silence Neuve Gaucher intégral 30.06 Bois grade 4 Chargeurs 4 coups. IC contrôle. Prix : 4250€ - Tél. 06 33 22 08 11

• Vends Drilling Suhl luxe Cal. 9,3x74R 12/70 équipé lunette 4x12x56 point lumineux avec tube réducteur 5,6x50 RM. TBE 2700€. Vends fusil de chasse Browning Cal. 12 semi-automatique avec canon interchangeable spécial canards. TBE 700€ - Tél. 03 88 49 25 57

• Vends Mauser 98 9,3x62 600€. Vends Drilling Fortuna Suhl 7x65R. Cal 12 Lunette KARL.KAHLES 3-12x56. Montage à crochet. 2000€. Vends Browning Gold Hunter semi-auto Cal 12x76 Mag. 750€. Toutes les armes ont très peu servies, elles sont en très bon état Tél. 07 77 70 6340

DIVERS

• Vends Mitsubishi Pajero 04 2018 2 portes, 2 places. TVA récupérable si assujettie. Sièges arrière fournis. Boîte auto. 25000 km. Prix : 30500€ TTC - Tél. 06 72 00 65 91

• Vends cinq pneus neufs de marque GOODYEAR WRANGLER M+S 265/65 R17. (2343 kilomètres parcourus) 600€ à débattre. Tél. 06 74 31 78 51

• Vends chambre froide 1,60 x 2,40 (soit 3,85 m2) X 2,00 de haut, état correct, montage rapide et facile, prix 1 800€ - Tél. 06 42 02 14 05

CHASSE

• Belle chasse proximité Saverne cherche partenaires sérieux pour compléter équipe conviviale. Territoire d'environ 1000 ha, forêt et plaine. Cerfs, chevreuils, sangliers Tél. 06 74 53 42 80

• Petite association de chasse sur 450 ha dans la forêt de Haguenau recherche 2 partenaires pour compléter l'équipe, affût, battue. Tél. 06 70 20 39 00

• Belle chasse proximité de la Petite Pierre (600 ha, sangliers et cervidés...) cherche partenaires pour compléter notre équipe conviviale Tél. 06 81 86 23 16

• 2 traqueurs avec 6 chiens cherchent pour saison 2019-2020 traques forêts ou maïs ; reste quelques dates -Tél. 06 02 35 87 59

• Alsacien 60 ans cherche part de chasse ou reprise lot entre Marckolsheim - La Vancelle - Sainte Marie aux Mines - Tél. 06 82 93 99 48

• Part Battues GG Vosges du Nord (Prox) Niederbronn avec Cerfs, chevreuils, sangliers - Tél. 06 08 42 76 38

• Cherche jeune chasseur, possibilité de chasser au mirador, ainsi qu'aux battues contre travaux d'agrainage et autres petits travaux concernant la chasse de BOURG-BRUCHE Lot n°2 - Tél. 06 07 54 87 84

• Chasseur 50 ans 26 permis cherche part de chasse de plaine avec bosquet pour saison 2020/2021 rayon 30 km autour de Wasselonne. Tél. 06 40 35 54 06 en soirée

ÉPHÉMÉRIDE

Le tir est autorisé dans la fourchette des heures indiquées ci-dessous

OCTOBRE

1	oct.	06h27	à	20h08
5	oct;	06h33	à	20h00
10	oct.	06h40	à	19h50
15	oct.	06h48	à	19h40
20	oct.	06h55	à	19h30
25	oct.	07h03	à	19h21
27	**oct.**	**06h06**	**à**	**18h18**

● 28 oct. ○ 13 oct.

NOVEMBRE

1	nov.	06h14	à	18h09
5	nov.	06h20	à	18h03
10	nov.	06h28	à	17h56
15	nov.	06h36	à	17h50
20	nov.	06h43	à	17h44
25	nov.	06h51	à	17h40

● 26 nov. ○ 12 nov.

DÉCEMBRE

1	déc.	06h59	à	17h36
5	déc.	07h04	à	17h34
10	déc.	07h09	à	17h33
15	déc.	07h14	à	17h33
20	déc.	07h17	à	17h35
25	déc.	07h19	à	17h37

● 26 déc. ○ 12 déc.

NISSAN X-TRAIL

1.6 DCI 130 5 PL N-CONNECTA

386,69€ PAR MOIS

EN LOCATION LONGUE DURÉE(1)

ROULEZ MOINS CHER AVEC LE CRÉDIT MUTUEL

Location NISSAN X-TRAIL 1.6 dCI 130 5 pl N-Connecta
à partir de 386,69 € par mois(1)

ASSISTANCE ET MAINTENANCE INCLUS.

Crédit Mutuel

(1) Location de longue durée d'une NISSAN X-TRAIL 1.6 dCI 130 5 pl N-Connecta **pour une durée de 60 mois et un kilométrage contractuel total de 75 000 km**. Première mensualité de 1 209,99 € TTC suivie de 59 loyers mensuels de 386,69 € TTC (dont 44,59 € au titre des prestations de maintenance et assistance et 15,40 € au titre de l'assurance décès et incapacité de travail facultative), hors frais d'immatriculation, de malus éventuel et de frais de mise à la route. Le loyer ne comprend pas l'assurance perte financière d'un montant mensuel de 14,87 €, habituellement proposée. Frais de dossier : 150,00 € TTC.

Loyers donnés à titre indicatif et calculés sur la base du montant hors taxes de la facture définitive adressée par le fournisseur à CM-CIC Bail. Premier loyer exigible dès la mise à disposition du véhicule et payable d'avance par prélèvement. Police d'assurance obligatoire couvrant la responsabilité civile du locataire et tous risques de dommages pouvant atteindre le véhicule. Le locataire a la faculté d'adhérer aux polices d'assurance groupe souscrites par CM-CIC Bail en sa qualité de mandataire en opérations d'assurance (conditions générales des polices d'assurance consultables sur demande). Dans ce cas le règlement des primes d'assurances est prélevé mensuellement avec le loyer financier.

Conditions financières de Mars 2019 sous réserve des taxes applicables. Conditions générales consultables en Caisse. Offre non cumulable réservée aux personnes physiques pour toute location longue durée d'une voiture de tourisme neuve.

La commande du véhicule par CM-CIC Bail est réservée aux clients basés en France Métropolitaine (hors Corse). Les produits de Location Longue Durée, de Location avec Option d'Achat avec entretien et d'entretien seul ne peuvent être souscrits par des locataires basés hors France Métropolitaine. Sous réserve d'évolution de la législation fiscale, des tarifs constructeurs et de la configuration définitive du véhicule. Sous réserve de disponibilité du véhicule. Sous réserve d'acceptation de votre dossier. Informations et visuels non contractuels.

Service de CM-CIC Bail : CM-CIC Bail – Société anonyme au capital de 35 353 530 euros – Établissement de crédit spécialisé agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution – Immatriculée à l'ORIAS sous le numéro 09 046 570 (www.orias.fr) – Siège social : Tour D2, 17 bis Place des Reflets, 92988 Paris La Défense CEDEX – France – RCS Nanterre 642 017 834 – Code NACE 6491Z – N° TVA intracommunautaire FR 77 642 017 834 – Site internet : www.cm-cic-bail.com.
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et caisses affiliées, société coopérative à forme de société anonyme au capital de 5 458 531 008 euros, 4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen, 67913 Strasbourg cedex 9, RCS Strasbourg B 588 505 354 - No ORIAS : 07 003 758. Banques régies par les articles L.511-1 et suivants du code monétaire et financier. Pour les opérations effectuées en qualité d'intermédiaires en opérations d'assurances (immatriculations consultables sous www.orias.fr), contrats d'assurances de ACM IARD SA, entreprise régie par le code des assurances.

BUFFENOIR
ARMURERIE

DÉPOT VENTE
UN MOYEN EFFICACE
DE VENDRE SON ARME

ARMES NEUVES

Expérience chez
HOLLAND & HOLLAND
AND PURDEY

BUFFENOIR
ARMURERIE

STAND DE TIR DE 100 M
sur place pour le réglage de vos armes sans
rendez-vous durant les heures d'ouverture.

RÉPARATION
& FABRICATION
UN SAVOIR-FAIRE RECONNU

36 Impasse de la Gare • 67640 LIPSHEIM • Tél : 03 88 68 16 96
info@armurerie-buffenoir.fr • www.armurerie-buffenoir.fr